

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- **Délégués élus: 44** • **En exercice : 44**.....
- **Présents : 35**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,

M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,

MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,

M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,

M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;

M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;

Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;

Mme Marylin SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERCY (Saint-Avold) ;

M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;

M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcelette) ;

M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;

Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen).

- **Absent excusé : 1**

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold).

Point n° 0 – Communication.

Après avoir atteint le quorum, M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux conseillers communautaires.

Puis M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien sollicite l'inscription à l'ordre du jour du point supplémentaire suivant :

- Point n° 19 : “Zone ACTIVAL – Cession de Terrains au profit de la Commune de Valmont”,
qui est homologué à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_01
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	0.Communication
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_01-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	792
nom de original:		
0.Communication.pdf	application/pdf	67497
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	67497

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 14h34min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 14h36min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 14h36min44s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 14h41min08s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- Délégués élus : 44 • En exercice : 44
• Présents : 35

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués.

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheran) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marylin SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)

- Absent excusé : 1

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold)

Point n° 1

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 avril 2015.

Rapporteur : M. André WOJCIECHOWSKI, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté lors
de la séance du 26 juin 2014, point n°1.

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions complémentaires apportées par M. le Président de la CCPN suite à une
intervention orale de M. Frédéric MULLER, conseiller communautaire de VALMONT, concernant
le point n° 10 de la séance du 13 avril 2015, intitulé :

- 'Transports Urbains – Avenant n° 1 à la Convention de Délégation de Service Public du
20 février 2014 pour l'exploitation du Réseau de Transport Transavold'

Le procès-verbal de ladite séance est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,


G. WEBER


PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 13 AVRIL 2015 A SAINT-AVOLD

• **Délégués élus: 44** • **En exercice : 44**

• **Présents : 36**

M. WOJCIECHOWSKI, Président,
M. RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, LAURENT, Eddie
MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
MM. DERU, BIES, Mmes BOUR, ROLSHAUSEN, LEROY, M.
KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, ROUFF, MM. DREISTADT,
LANG, Mme DOME, M. TRINKWELL, Mme SANTIN, MM. MICK,
TLEMSANI, Mme PISTER, M. KIEFFER, Mmes STELMASZYK,
SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, Mmes JOHO, TIRONI-JOUBERT,
PIGEOT, SALAS, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués.

• **Absents ayant donné procuration à un membre présent : 7**

M. Gabriel MULLER (Folschviller) à Mme Giovanna BOYON
(Folschviller),
M. Dominique STEICHEN (Valmont) à M. Frédéric MULLER (Valmont)
M. René STEINER (St Avoild) à Mme Mireille STELMASZYK (St Avoild)
Mme Nadine AUDIS (St Avoild) à Mme Michèle JOHO (St Avoild)
M. Christian THIERCY (St Avoild) à M. Yahia TLEMSANI (St Avoild)
M. Roland THIEL (L'Hôpital) à Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital)
Mme Joëlle CRUMBACH (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling)

• **Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir : 1**

M. Claude STAUB (Folschviller)



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	1.Approbation du PV de la séance du 13 avril 2015
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610-DE-1-1_0.xml	text/xml	943
nom de original:		
1. Approbation du PV de la séance du 13 avril 2015.pdf	application/pdf	73793
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	73793
nom de original:		
PJ Point n° 1.pdf	application/pdf	60920
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	60920

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 14h36min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 14h44min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 14h44min13s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 14h50min18s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

• **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**.....

• **Présents : 35**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELI, (Machereh) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marylin SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERCY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)

• **Absent excusé : 1**

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold)

Point n° 2

OBJET : Modification de la composition des Commissions Communautaires

Rapporteur : M. André WOJCIECHOWSKI, Président

Par courriel du 20 avril 2015, M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien a été informé par le représentant de la commune de Diesen du remplacement de M. Marc PRZYBYL, conseiller municipal de Diesen, par M. Pierre PODERSNIK, conseiller municipal de Diesen pour siéger au sein des commissions communautaires dans lesquelles figuraient M. PRZYBYL.

En conséquence, le Conseil Communautaire est invité conformément aux dispositions adoptées en séance du 24 avril 2014, point n°11 à :

- 1) autoriser ce remplacement et l'installation, à compter de la séance de ce jour, de M. Pierre PODERSNIK au sein des commissions communautaires suivantes :
 - Travaux, Cadastre et SIG, Insertion et Sécurité des Zones Communautaires ;
 - Transports Urbains, Réseau Ferré et Accessibilité sur le Territoire Naborien, Covoiturage et Eco Mobilité ;
 - Relations Transfrontalières et Développement Commercial ;

- Développement Technologique, Energies Nouvelles, Enseignement Supérieur, Formation et Recherches.
- 2) habiliter M. le Président de la CCPN ou son représentant à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,


G. WEBER





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_2
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	2.Modification de la composition des Commissions Communautaires
Classification matières/sous-matières:	5.3
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_2-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20150610-CC_20150610_2-DE-1-1_0.xml	text/xml	838
<i>nom de original:</i>		
2.Modification de la composition des Commissions Communautaires.pdf	application/pdf	102275
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20150610-CC_20150610_2-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	102275

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 14h42min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 14h48min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 14h48min21s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 14h52min13s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

• **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**

• **Présents : 35**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,

M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,

MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,

M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,

M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SŁIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;

M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;

Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;

Mme Marylin SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;

M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;

M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;

M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;

Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen).

• **Absent excusé : 1**

M. Michel KEFFER (Saint-Avold)

Point n° 3 a

OBJET : Présentation du compte administratif de l'exercice 2014

a) **Budget Principal**

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Monsieur WOJCIECHOWSKI, Président, donne connaissance à l'assemblée du compte administratif principal de l'exercice 2014 qu'il vient d'établir, puis se retire.

Siégeant alors sous la présidence de M. Gilbert WEBER, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Naborien,

Le Conseil Communautaire délibère comme suit :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 ainsi que les décisions modificatives, le Conseil Communautaire :

a) donne acte à M. WOJCIECHOWSKI de la présentation faite du compte administratif principal laquelle peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	1 673 773,46			4 811 824,68	1 673 773,46	4 811 824,68
Part affectée à l'investissement				-3 400 368,93		-3 400 368,93
Opérations de l'exercice	4 128 427,39	6 231 013,92	21 511 186,61	22 537 556,52	25 639 614,00	28 768 570,44
TOTAUX	5 802 200,85	6 231 013,92	21 511 186,61	23 949 012,27	27 313 387,46	30 180 026,19
Résultats de clôture		428 813,07		2 437 825,66	0,00	2 866 638,73
<i>Restes à réaliser</i>	<i>839 376,42</i>	<i>38 213,60</i>			<i>839 376,42</i>	<i>38 213,60</i>
TOTAUX CUMULES	839 376,42	467 026,67	0,00	2 437 825,66	839 376,42	2 904 852,33
RESULTATS DEFINITIFS	372 349,75			2 437 825,66		2 065 475,91

- b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent au compte principal ;
- d) arrête les résultats tels que résumés pour l'exercice 2014.

Discussion :

M. le Président de la CCPN donne la parole à Mme TIRONI-JOUBERT qui interroge M. le Président si les frais d'essence du véhicule de M. le Président apparaissent dans le compte administratif.

D'autre part, elle souhaiterait savoir si ce véhicule est compris dans la liste des véhicules communautaires en vue d'obtenir toute clarté et transparence à ce sujet.

M. le Président lui répond que les déplacements utilisés pour le compte de ses fonctions respectives en qualité de Maire de la Ville de Saint-Avold, Président de la CCPN et Conseiller Départemental de Moselle font l'objet d'une utilisation précise ne pouvant prêter à discussion.

Mme TIRONI-JOUBERT prend acte que M. le Président de la CCPN utilise selon elle trois véhicules différents pour ses différentes fonctions et souhaite que cela figure sur le procès-verbal de la séance de ce jour. D'autre part, elle souhaiterait connaître la nature des dépenses concernant les frais d'études qui s'élèvent au montant de 254 153,96 €.

M. Gaston ADIER, rapporteur de la délibération informe l'assemblée que ces dépenses correspondent :

- aux travaux de Ventilation et de Réfection du Plafond du Complexe Nautique à Saint-Avold ;
- la réalisation d'un Atelier Relais au Composite Park à Porcelette ;
- et le suivi de l'association de l'OPAH et du CALM.

La parole est donnée à Mme PIGEOT qui souhaiterait connaître les raisons du montant élevé des subventions et à quoi correspond la somme des autres indemnités.

M. ADIER fait part à Mme PIGEOT que le montant des subventions correspond au versement au profit d'associations sportives qui évoluent au niveau National, en l'occurrence le Handball Club de Folschviller, le Handi Basket à Saint-Avold et l'Etoile Naborienne à Saint-Avold. Il précise que ce compte comprend également différents versements qui figurent en pages 46 et 47 du Compte Administratif intitulé : liste des Concours attribués à des tiers en nature ou en subventions.

En ce qui concerne le montant des autres indemnités, M. le Président de la CCPN informe Mme PIGEOT que celui-ci correspond aux contrats intervenus avec :

- M. Thierry ZIMNY, pour le compte de l'Enseignement Supérieur, la Formation et la Recherche avec la gestion du Composite Park ;
- M. Michel GHIBAUDO, pour le compte du Développement Economique.

M. Eddie MULLER confirme les propos tenus par M. le Président en soulignant l'implication de M. ZIMNY dans son travail.

Par ailleurs, la somme des autres indemnités correspond également au remboursement d'agents mis à disposition et émanant des contrats d'avenir intervenus dans le cadre de l'Insertion.

Plus aucune observation n'étant formulée, M. André WOJCIECHOWSKI se retire de l'Assemblée en cédant la Présidence à M. Gilbert WEBER, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien, qui soumet la délibération au vote du Conseil Communautaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2014 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

A voté contre : Mme TIRONI-JOUBERT.

Se sont abstenus : Mme PIGEOT, M. DREISTADT.

M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la CCPN n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,



WEBER





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_3A
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	3a. Présentation du compte administratif de l'exercice 2014 - Budget Principal
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_3A-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_3A-DE-1-1_0.xml	text/xml	855
nom de original:		
3a.Présentation du CA de l'exercice 2014 budget principal.pdf	application/pdf	248272
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_3A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	248272

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 14h45min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 14h48min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 14h48min04s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 14h51min31s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- Délégués élus: 44 • En exercice : 44.....
- Présents : 35

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLMWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués.

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERCY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcelotte) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)

- Absent excusé : 1

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold).

Point n° 3 b

OBJET : Présentation du compte administratif de l'exercice 2014

- b) Budgets annexes Centre de Fret, Zones industrielles de Valmont et de Furst, bâtiment relais-centre de relations clients, zone du Grunhof, Ordures Ménagères

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Monsieur WOJCIECHOWSKI, Président, donne connaissance, à l'assemblée, des comptes administratifs annexes de l'exercice 2014 qu'il vient d'établir, puis se retire.

Siégeant alors sous la présidence de M. Gilbert WEBER, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Naborien,

Le Conseil délibère comme suit :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014,
Le Conseil,

- a) donne acte à M. WOJCIECHOWSKI de la présentation faite des comptes administratifs annexes lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE DU CENTRE DE FRET

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		957,25		73 889,41	0,00	74 846,66
Part affectée à l'investissement				0,00		0,00
Opérations de l'exercice	628,00	957,58	27 470,67	85 930,53	28 098,67	86 888,11
TOTAUX	628,00	1 914,83	27 470,67	159 819,94	28 098,67	161 734,77
Résultats de clôture		1 286,83		132 349,27	0,00	133 636,10
<i>Restes à réaliser</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAUX CUMULES	0,00	1 286,83	0,00	132 349,27	0,00	133 636,10
RESULTATS DEFINITIFS		1 286,83		132 349,27		133 636,10

COMPTE ANNEXE Z.I. VALMONT (ACTIVAL)

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	66 171,65			169 360,55	66 171,65	169 360,55
Part affectée à l'investissement				0,00		0,00
Opérations de l'exercice	1 576 147,44	1 576 147,44	1 576 147,44	1 576 147,44	3 152 294,88	3 152 294,88
TOTAUX	1 642 319,09	1 576 147,44	1 576 147,44	1 745 507,99	3 218 466,53	3 321 655,43
Résultats de clôture	66 171,65			169 360,55	66 171,65	169 360,55
<i>Restes à réaliser</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAUX CUMULES	66 171,65	0,00	0,00	169 360,55	66 171,65	169 360,55
RESULTATS DEFINITIFS	66 171,65			169 360,55		103 188,90

COMPTE ANNEXE Z.I. FURST

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	195 186,82			224 733,38	195 186,82	224 733,38
Part affectée à l'investissement				0,00		0,00
Opérations de l'exercice	113 482,98	109 202,98	27 565,62	80,09	141 048,60	109 283,07
TOTAUX	308 669,80	109 202,98	27 565,62	224 813,47	336 235,42	334 016,45
Résultats de clôture	199 466,82			197 247,85	199 466,82	197 247,85
<i>Restes à réaliser</i>	<i>52 283,18</i>	<i>251 750,00</i>			<i>52 283,18</i>	<i>251 750,00</i>
TOTAUX CUMULES	251 750,00	251 750,00	0,00	197 247,85	251 750,00	448 997,85
RESULTATS DEFINITIFS				197 247,85		197 247,85

COMPTE ANNEXE BATIMENT RELAIS

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	20 572,60			41 284,17	20 572,60	41 284,17
Part affectée à l'investissement				-20 572,60		-20 572,60
Opérations de l'exercice	54 608,59	53 100,08	112 843,87	139 399,18	167 452,46	192 499,26
TOTAUX	75 181,19	53 100,08	112 843,87	160 110,75	188 025,06	213 210,83
Résultats de clôture	22 081,11			47 266,88	22 081,11	47 266,88
<i>Restes à réaliser</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>			<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAUX CUMULES	22 081,11	0,00	0,00	47 266,88	22 081,11	47 266,88
RESULTATS DEFINITIFS	22 081,11			47 266,88		25 185,77

COMPTE ANNEXE ZONE GRUNHOF

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		124 217,58		364 539,65	0,00	364 539,65
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	7 901 715,73	6 196 538,70	7 741 484,08	7 784 469,02	15 643 199,81	13 981 007,72
TOTAUX	7 901 715,73	6 320 756,28	7 741 484,08	8 149 008,67	15 643 199,81	14 345 547,37
Résultats de clôture	1 580 959,45			407 524,59	1 580 959,45	407 524,59
<i>Restes à réaliser</i>	<i>0,00</i>	<i>1 150 000,00</i>			<i>0,00</i>	<i>1 150 000,00</i>
TOTAUX CUMULES	1 580 959,45	1 150 000,00	0,00	407 524,59	1 580 959,45	1 557 524,59
RESULTATS DEFINITIFS	430 959,45			407 524,59	23 434,86	

COMPTE ANNEXE ORDURES MENAGERES

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	0,00	375 054,16			0,00	375 054,16
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	51 664,19	162 364,25	5 755 301,19	5 647 567,90	5 806 965,38	5 809 932,15
TOTAUX	51 664,19	537 418,41	5 755 301,19	5 647 567,90	5 806 965,38	6 184 986,31
Résultats de clôture		485 754,22	107 733,29		107 733,29	485 754,22
<i>Restes à réaliser</i>					<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAUX CUMULES	0,00	485 754,22	107 733,29	0,00	107 733,29	485 754,22
RESULTATS DEFINITIFS		485 754,22	107 733,29			378 020,93

- b) constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion annexes relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) arrête les résultats définitifs tels que résumés pour l'exercice 2014.

Décision du Conseil Communautaire :

Après discussion, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

A voté contre : Mme TIRONI-JOUBERT.

Se sont abstenus : Mme PIGEOT, M. DREISTADT.

M. André WOJCIECHOWSKI, Président de la CCPN n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,


G. WEBER





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_3B
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	3b. Présentation du compte administratif de l'exercice 2014 - Budgets annexes
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_3B-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_3B-DE-1-1_0.xml	text/xml	854
nom de original:		
3b.Présentation du CA de l'exercice 2014 budgets annexes.pdf	application/pdf	396545
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_3B-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	396545

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 14h47min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 14h56min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 14h56min13s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h00min26s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**.....
- **Présents : 35**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MÜLLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MÜLLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SŁIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MÜLLER, Mme WINTER, Membres
Délégués

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marylin SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MÜLLER (Porcellette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen).

- **Absent excusé : 1**

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold)

Point n° 4 a

OBJET : Présentation du compte de gestion 2014

a) Budget Principal

Rapporteur : Mme La Trésorière Principale

Après que le Conseil Communautaire ait délibéré sur le compte administratif principal de l'exercice 2014, Madame DE SANTIS, Trésorière, Receveur Municipal expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après avoir délibéré sur le compte administratif principal de l'exercice 2014 de la Communauté de Communes du Pays Naborien ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

sera invité à se prononcer sur la présentation du compte gestion principal de l'exercice budgétaire 2014 par Mme la Trésorière.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : Mmes PIGEOT, TIRONI-JOUBERT, M. DREISTADT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER






BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_4A
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	4a. Présentation du compte de gestion 2014 - Budget principal
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_4A-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_4A-DE-1-1_0.xml	text/xml	838
nom de original:		
4a.Présentation du CG 2014 budget principal.pdf	application/pdf	116205
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_4A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	116205

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 14h48min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 14h56min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 14h56min19s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h01min09s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**.....
- **Présents : 35**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Machereh) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gustave ADIER (Carling) ;
Mme Conne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)

- **Absent excusé : 1**

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold).

Point n° 4 b

OBJET : Présentation du compte de gestion 2014
b) Budgets annexes

Rapporteur : Mme La Trésorière Principale,

Après que le Conseil Communautaire ait délibéré sur les comptes administratifs annexes de la Communauté de Communes du Pays Naborien (centre de fret, zone industrielle de Valmont et zone industrielle de Fürst, bâtiment relais, zone du Grunhof, Ordures ménagères) de l'exercice 2014, Madame DE SANTIS, Trésorière, Receveur Municipal expose les écritures et les chiffres des comptes de gestion qui leur correspondent.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion des services annexes dressés par Mme le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après avoir délibéré sur les comptes administratifs annexes du centre de fret, des zones industrielles de Valmont et de Fürst, du bâtiment relais, de la zone du Grunhof, et des Ordures ménagères, de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;
- 2) statuant sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

sera invité à se prononcer sur la présentation du compte gestion principal de l'exercice budgétaire 2014 par Mme la Trésorière.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : Mmes PIGEOT, TIRONI-JOUBERT, M. DREISTADT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_4B
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	4b. Présentation du compte de gestion 2014 - Budgets annexes
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_4B-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_4B-DE-1-1_0.xml	text/xml	837
nom de original:		
4b.Présentation du CG 2014 budgets annexes.pdf	application/pdf	128745
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_4B-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	128745

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 14h50min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 14h56min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 14h56min12s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h00min42s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- Délégués élus: 44 • En exercice : 44.....
- Présents : 35

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,

M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,

MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,

M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, M. DREISTADT, LANG, Mmes DOMÉ, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,

M. TLEMSANI, Mmes PRISTER, STELMASZYK, M. SUWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres

Délégués

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;

M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;

Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;

Mme Marilyn SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;

M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;

M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;

M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;

Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;

- Absent excusé : 1

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold).

Point n° 5

OBJET : Affectation des résultats constatés aux comptes administratifs principal et annexes bâtiment relais et ZI Grunhof 2014

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Par délibérations n° 3 (a et b) de ce jour, vous avez arrêté les résultats des comptes administratifs principaux et annexes de l'exercice 2014.

La nomenclature M14 appliquée à ces budgets prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation doit donner lieu à une délibération du Conseil Communautaire.

Un excédent d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2014 dans le budget principal, et dans les budgets annexes bâtiment relais et ZI Grunhof, celui-ci peut être :

- soit affecté en « réserves » (c'est-à-dire en investissement) pour exécuter l'autofinancement ;
- soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations).

Vu ce qui précède, il est proposé l'affectation suivante :

- **Budget principal**

- affectation de la somme de 372 349,75 € au compte « réserves » (article 1068) pour le financement des investissements 2015 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation des exercices 2014 et antérieurs (+ 2 437 825,66 €)
- le reliquat de 2 065 475,91 € sera à porter en report à nouveau (solde créditeur).

- **Budget annexe bâtiment relais**

- affectation de la somme de 22 081,11 € au compte « réserves » (article 1068) pour le financement des investissements 2015 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation des exercices 2014 et antérieurs (+ 47 266,88 €)
- le reliquat de 25 185,77 € sera à porter en report à nouveau (solde créditeur).

- **Budget annexe ZI Grunhof**

- affectation de la somme de 407 524,59 € au compte « réserves » (article 1068) pour le financement des investissements 2015 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation des exercices 2014 et antérieurs (+ 407 524,59 €)

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenus : Mmes PIGEOT, TIRONI-JOUBERT, M. DREISTADT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,


G. WEBER




BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **CC PAYS NABORIEN (57)**

Utilisateur : **PAULUZZI Marie-France**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_5
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	5. Affectation des résultats constatés aux comptes administratifs principal et annexes bâtiment relais et ZI Grunhof 2014
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_5-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_5-DE-1-1_0.xml	text/xml	896
nom de original:		
5.Affectation des résultats constatés aux CA principal et annexes.pdf	application/pdf	136934
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_5-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	136934

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 16h37min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 16h45min17s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 16h45min36s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 16h51min04s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- Délégués élus : 44 • En exercice : 44.....
- Présents : 35

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WAI KOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLMWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à Mme Giovanna BOYON (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Machereh) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;
M. Jean Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen).

- Absent excusé : 1

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold).

Point n° 6

OBJET : Dotation de Solidarité Communautaire – Modalités d’attribution pour l’exercice budgétaire 2015

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Par délibération du 26 novembre 2012, point n° 2, notre assemblée communautaire a homologué à l’unanimité, l’instauration de la Dotation de Solidarité Communautaire à compter du 1^{er} janvier 2013 d’un montant total annuel de 200 000 € en faveur de ses communes membres.

En exécution de la délibération du Conseil Communautaire, séance du 13 avril 2015, point n° 3, qui a homologué le Budget Primitif de la CCPN, une enveloppe financière de 200 000 € a été votée au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, soit un montant de 20 000 € réservé à chaque Commune membre de notre intercommunalité.

Le Conseil Communautaire est invité à autoriser, le versement à titre dérogatoire, étant précisé que les commissions communautaires compétentes et le Bureau seront invités à déterminer les modalités de répartition pour l’année 2016.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l’unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,


G. WEBER




Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **CC PAYS NABORIEN (57)**

Utilisateur : **PAULUZZI Marie-France**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_6
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	6. Dotation de Solidarité Communautaire - Modalités d'attribution pour l'exercice budgétaire 2015
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_6-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_6-DE-1-1_0.xml	text/xml	872
nom de original:		
6.Dotation de Solidarité Communautaire - Modalités d'attribution.pdf	application/pdf	83682
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_6-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	83682

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 14h56min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 15h00min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 15h00min44s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h02min15s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- Délégués élus: 44 • En exercice : 44.....
- Présents : 35

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avoid) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (Saint-Avoid) à M. Christian THIERCY (Saint-Avoid) ;
M. René STEINER (Saint-Avoid) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avoid) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcelette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)

- Absent excusé : 1

M. Michel KIEFFER (Saint-Avoid)

Point n° 7

OBJET : Subvention à la Fédération des Commerçants et Artisans du Pays Naborien

Rapporteur : M. Aloyse LAURENT, Vice-Président

Par courrier du 12 janvier 2015, Mme Danielle BERTAUX, Présidente de la Fédération des Commerçants du Pays Naborien, a sollicité auprès de M. le Président de la CCPN, une demande de subvention annuelle qui s'élève pour l'exercice budgétaire 2015 au montant de 28 000 € à raison de 1,09 €/habitant, somme identique à l'année 2014.

Ce montant est destiné à procéder aux opérations suivantes :

- Actualisation annuelle (mise à jour) des vitrines internet de la Fédération : 2 000 € ;
- Participation à l'opération de solidarité "1 rose, 1 espoir" : 1 000 € ;
- Mission confiée au Manager de Ville (gestion des opérations FISAC, création d'outils de promotion, relance des adhésions, organisation événementiels etc....) : 35 000 € ;
- Opérations promotionnelles e-commerce, e-vitrines : 7 360 € (en attente réponse FISAC) ;
- Participation UCAPL l'Hôpital et Carling : 2 300 € ;
- Frais d'assurances et frais divers.

En complément à ces prestations, la Fédération des Commerçants du Pays Naborien requiert un ajout de 17 500 € afin de permettre d'honorer les missions confiées par l'Intercommunalité au

événementiels, dossiers FISAC et des commerçants du Pays Naborien, permanences, promotion du territoire, autres....

Conformément à la décision du Conseil Communautaire prise en séance du 26 juin 2014, point n° 18, un bilan des actions réalisées par le Manager de Ville a été soumis à l'appréciation du Bureau en réunion du mercredi 08 avril 2015, qui a émis un avis favorable pour le renouvellement du Manager de Ville pour une durée d'un an, à compter de la date de renouvellement du contrat. Les crédits de la subvention sollicitée, soit un montant global de 45 500 €, ont été homologués par notre assemblée communautaire au Budget Primitif 2015, en séance du 13 avril 2015.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

- habiliter M. le Président de la CCPN ou son représentant à comparaître à la signature de la convention financière à intervenir avec la Fédération des Commerçants du Pays Naborien portant sur une somme totale de 45 500 € (28 000 € correspondant à la subvention de la Fédération des commerçants du Pays Naborien et 17 500 € pour le Manager de Ville) et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

PJ : - Lettre de Mme la Présidente de la Fédération des Commerçants du Pays Naborien ;
- Bilan des Actions du Manager de Ville ;
- Convention.

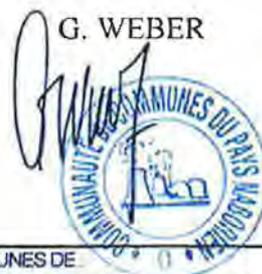
Discussion :

Après que M. LAURENT, rapporteur de la délibération, ait apporté des précisions sur le rôle du Manager de Ville au sein de la CCPN, M. le Président de la CCPN intervient pour demander l'établissement d'une fiche de poste en faveur du Manager de Ville. Celui-ci devra notamment assurer le Secrétariat de la commission communautaire du Commerce, le suivi de la 2^{ème} tranche du FISAC et être disponible pour tout concours à apporter aux communes et commerçants du Pays Naborien.

M. le Président précise que le Manager de Ville devra prendre connaissance de cette fiche de poste et l'accepter. En cas de refus, il souligne qu'il se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la requête formulée par la Fédération des Commerçants quant à l'octroi d'une subvention complémentaire de 17 500,00 € en faveur du Manager de Ville.

Après avoir fait part de ces précisions, le rapporteur soumet la délibération au vote de l'assemblée qui est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER




Monsieur Le Président
de la Communauté de
Communes du Pays Naborien
Rue De Gaulle Saint-Avold
André WOJCIECHOWSKI

Saint-Avold, le 12 janvier 2015

Monsieur le Président,

En ma qualité de Présidente de la Fédération des Commerçants et Artisans du Pays Naborien, je formule officiellement ma demande de subvention pour l'année 2015.

Nos objectifs 2015 sont de conforter l'identification des acteurs socio-économiques et des consommateurs à leur territoire, le Pays Naborien, au travers d'opérations visant à valoriser leur appartenance à cet espace.

Vous le savez, un dossier FISAC au bénéfice des commerçants et artisans du Pays Naborien, a été élaboré et remis aux autorités compétentes ; 2015 devrait nous apporter une réponse.

Le montant de la subvention, sollicitée auprès de la Communauté de Communes pour l'exercice 2015 est de 28 000 €, qui seront utilisés pour assurer une partie du financement des opérations suivantes :

- Pour l'actualisation annuelle (mise à jour) des vitrines internet de la Fédération 2 000 €
- Notre participation à l'opération de solidarité « 1 rose, 1 espoir » 1 000 €
- Pour la mission confiée au manager de ville (gestion des opérations FISAC, création d'outils de promotion, relance des adhésions, organisation événementiels etc...) 35 000 €
- Opérations promotionnelles e-commerce, e-vitrines 7 360 € (en attente réponse FISAC)
- Participation UCAPL L'Hôpital et Carling 2 300 €

Ainsi que des frais d'assurance et frais divers.

La Fédération mobilisera d'autres ressources pour assurer son équilibre budgétaire sur l'exercice.

Afin d'honorer les missions confiées par l'intercommunalité au manager de ville (interventions diverses, type événementiels, dossiers, permanences, promotion du territoire) nous demandons un complément de subvention d'un montant de 17 500 €.

Vous connaissez notre implication au service de la communauté et je souhaite que vous donniez une suite favorable à notre demande.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Président, mes très sincères salutations.

La Présidente
Danielle BERTHAUX

PS. En annexe « bilan financier exercice 2014 ».

DIANA Florent

2 b rue de Farébersviller
57800 COCHEREN

Tél. 06 58 91 07 08

SIREN : 414 609 271

BILAN D'ACTIVITES

Parmi les projets très concrets, développés dans le Dossier FISAC et concernant tous les commerces de la Communauté de Communes, nous avons mis en avant :

- ✚ la rénovation de vitrines
- ✚ le développement de l'e-commerce
- ✚ un financement du manager de commerce
- ✚ une aide à la création d'événementiels (Salon de l'Agriculture)
- ✚ la création d'un kit d'accueil pour faciliter l'implantation de nouveaux commerces

voir dossier ci-joint

SALON DE L'AGRICULTURE

Le salon de l'agriculture qui s'est déroulé en septembre 2014, répond à 2 objectifs de la Fédération et de la Communauté de Communes :

1. Créer un événement qui associe l'ensemble des communes composant le territoire
10 écoles ont été invitées à découvrir gratuitement et en avant-première la manifestation.
Dans le cadre d'une visite guidée et commentée, plus de 250 élèves ont ainsi découvert les savoir-faire de nos producteurs, les métiers de l'artisanat etc ...
2. Avec + de 20 000 visiteurs, la Communauté de Communes a démontré toute sa capacité à organiser des manifestations d'envergure et ainsi conforté son image de créativité, de compétence, qui renforcent l'attractivité du territoire.

voir dossier ci-joint

PANONCEAU D'OR

Les commerçants de l'ACASA, tout comme ceux de l'association de Carling – L'Hôpital, sont adhérents de la Fédération et peuvent faire appel à moi pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets ou le montage de dossiers.

C'est donc tout naturellement qu'après le Salon de l'Agriculture, je me suis attelé à l'élaboration du dossier Panonceau d'Or.

Pour être sélectionné, ce dossier doit présenter les réalisations de l'association au cours des 3 années précédentes.

Il a donc fallu rassembler tous les documents, photos, publicité, articles de presse et réaliser un montage qui puisse convaincre un jury composé de responsables des Chambres de Commerce, et de la Banque Populaire.

Cet objectif a été atteint et les naboriens peuvent étrenner LE PANONCEAU D'OR des villes les plus dynamiques de France, décerné à Paris en Janvier 2015.

Cette réussite rayonne bien évidemment sur l'ensemble de l'espace naborien.

Autre fait marquant, seules 2 villes en France ont obtenu en 40 ans, 2 panonceaux d'or : Saint-Avoid et Toulouse.

voir dossier ci-joint

SALON DE L'HABITAT

Le salon de l'Habitat, vivait cette année sa 17^{ème} édition, à laquelle j'ai été associé, dans l'organisation, le recrutement d'exposants, la communication.

La fréquentation du salon a progressé avec + 1500 visiteurs supplémentaires par rapport à 2014.

BILAN FINANCIER 2014 FEDERATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DU PAYS NABORIEN

CHARGES		RESSOURCES	
	€ TTC		€ TTC
Maintenance, actualisation site fcapn	2 000,00	Communauté de Communes du Pays Naborien (subvention annuelle fonctionnement)	28 000,00
Participation "une rose, un espoir"	1 000,00	CREDIT MUTUEL	4 000,00
Participation UCAPL L'Hôpital et Carling	2 300,00	OTRE MONDE	1 280,00
Manager de ville*		Communauté de Communes du Pays Naborien (manager de ville convention jusqu'au 30 mai 2015 à hauteur de 35 000 € Nets)	17 500,00
Elaboration dossier FISAC Comcom			
Elaboration dossier Panonceau d'Or			
Organisation, coordination, régie salon Agriculture			
Assistance dossiers subventions			
Préparation dossiers divers	29 190,00		
SALON "PAYS NABORIEN, CÔTE CHAMPS ..."		Communauté de Communes du Pays Naborien (subvention salon)	34 250,00
Chapiteaux ROSIER	8 587,20		
Loxam Rental chauffage chapiteau	204,22		
STANDEST location pose ralls de spots	2 588,40		
ENERGIS travaux service électricité	3 523,27		
CENTURIAL gardiennage, sécurité	6 169,85		
Protection civile de la Moselle postes de secours	975,00		
David Fabien animation	1 050,00		
MUSIC 30 orchestre	1 000,00		
I-SPOT Conseil Radio RV1	739,20		
Le Républicain Lorrain Communication publicité	38 504,10		
TELEX communication publicité	1 661,17		
LORACHATS création, Impression documents	3 250,20		
HARDY pétrins	1 000,00		
OTRE MONDE Inauguration, soirée champêtre	6 400,00	Entrées Bal Champêtre (diner dansant)	5 120,00
Frais divers	980,00		
	111 122,61		90 150,00 **

** la différence entre CHARGES et RESSOURCES prise en charge par la Fédération (quote-part FISAC en attente de réponse)

* manager de ville convention jusqu'au 30 mai 2015 à hauteur de 35 000 €



Services Administratifs/Finances

Tél : 03 87 92 84 76

Fax : 03 87 92 98 32

Services Techniques / Environnement

Tél : 03 87 00 32 90

Fax : 03 87 92 00 44

Ordures Ménagères

N° Vert 0 800 400 402

Complexe Nautique

Tél : 03 87 92 02 98

Fax : 03 87 29 09 29

Adresse Postale

Monsieur le Président de la CCPN

B.P. 20046 - 57502 SAINT-AVOLD Cedex

E-mail : communaute@paysnaborien.com

www.paysnaborien.com



Envoyé en préfecture le 09/07/2015
Reçu en préfecture le 09/07/2015
Affiché le :
ID : 057-245701388-20150610-CC_20150610_076.DE

CONVENTION

ENTRE :

La Fédération des Commerçants et Artisans du Pays Naborien, ayant son siège social 53 rue Hirschauer à 57500 SAINT-AVOLD, représentée par Madame Danielle BERTAUX, sa présidente,
D'une part,

ET :

La Communauté de Communes du Pays Naborien BP 20046 57502 SAINT-AVOLD CEDEX, représentée par Monsieur André WOJCIECHOWSKI, son Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 10 juin 2015, point n° .., transmis à la Sous-Préfecture de Forbach le,
D'autre part,

EXPOSE

Par délibération du 10 juin 2015, point n° , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Naborien a homologué l'attribution de la subvention annuelle à la Fédération des Commerçants du Pays Naborien dont la Communauté de Communes du Pays Naborien est membre.

Article 1 - OBJET

La présente convention est établie en vue de permettre le versement par la Communauté de Communes du Pays Naborien au profit de la Fédération des Commerçants et Artisans du Pays Naborien, d'une subvention de 45 500 € pour l'exercice budgétaire 2015.

Article 2 - MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la dite subvention sera réalisé par Madame la Trésorière Principale de la Communauté de Communes du Pays Naborien, par mandat administratif au compte n° 10278 05450 00020321801 CREDIT MUTUEL – Agence de SAINT-AVOLD.

ETABLISSEMENT PUBLIC ASSOCIANT LES COMMUNES DE



Aitviller



Carling



Diesen



Falschviller



Lachambre



L'Hôpital



Macheren



Porcellette



Saint-Avold



Valmor

Article 3 - PIECES CONTRACTUELLES

La pièce constitutive de la convention est la délibération du Conseil Communautaire du 10 juin 2015, point n° ..., document ci-joint.

Fait à Saint-Avold, le 10 juin 2015
(en trois exemplaires)

Pour la Communauté de Communes
du Pays Naborien
Le président

Pour la Fédération des Commerçants
et Artisans du Pays Naborien
La Présidente

André WOJCIECHOWSKI

Danielle BERTAUX





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_07B
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	7. Subvention à la Fédération des Commerçants et Artisans du Pays Naborien
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_07B-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_07B-DE-1-1_0.xml	text/xml	1234
nom de original: 7.Subvention à la Fédération des Commerçants et Artisans du Pays Naborien.pdf	application/pdf	161872
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_07B-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	161872
nom de original: PJ Point n° 7 Lettre.pdf	application/pdf	70134
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_07B-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	70134
nom de original: PJ Point n° 7 bilan.pdf	application/pdf	195142
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_07B-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	195142
nom de original: PJ Point 7 Convention.pdf	application/pdf	96829
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_07B-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	96829

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
<i>Posté</i>	<i>9 juillet 2015 à 14h28min15s</i>	<i>Dépôt initial</i>
<i>En attente de transmission</i>	<i>9 juillet 2015 à 14h32min01s</i>	<i>Accepte par le TdT : validation OK</i>
<i>Transmis</i>	<i>9 juillet 2015 à 14h32min07s</i>	<i>Transmis au MIOCT</i>
<i>Acquittement reçu</i>	<i>9 juillet 2015 à 14h40min33s</i>	<i>Recu par le MIOCT le 2015-07-09</i>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**
- **Présents : 35**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués.

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à Mme Giovanna BOYON (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERCY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcelette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen).

- **Absent excusé : 1**

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold).

Point n° 8

OBJET : Désignation d'un représentant à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Moselle

Rapporteur : M. Aloyse LAURENT, Vice-Président

A la suite du renouvellement de la composition de la commission départementale d'aménagement commercial de Moselle, les nouvelles dispositions des articles L.751-2 et R.751-2 du Code du Commerce prévoient que, dans le cas où un élu détient plusieurs mandats, il ne peut siéger qu'au titre de l'un d'eux.

Par ailleurs, dans le cas où il est élu de la commune d'implantation, il doit siéger obligatoirement à ce titre.

Considérant qu'un permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale d'un projet sis sur le territoire de la commune de Saint-Avold est en instance d'instruction et soumis prochainement à l'avis de la commission compétente, il est impératif, en vertu de l'article L.751-2 du code du commerce, que le Conseil Communautaire du Pays Naborien désigne un représentant appelé à siéger au sein de ladite instance.

Le Bureau propose les candidatures suivantes :

- Membre Titulaire : M. Gabriel MULLER, Vice-Président de la CCPN et Maire de la Commune de Folschviller ;

- Membre Suppléant : M. Aloyse LAURENT, Vice-Président de la CCPN et Maire de la Commune de Lachambre.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **CC PAYS NABORIEN (57)**

Utilisateur : **PAULUZZI Marie-France**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_8
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	8. Désignation d'un représentant à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Moselle
Classification matières/sous-matières:	5.3
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_8-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 057-245701388-20150610-CC_20150610_8-DE-1-1_0.xml	text/xml	874
<i>nom de original:</i> 8.Désignation d'un représentant à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Moselle.pdf	application/pdf	105941
<i>nom de métier:</i> 057-245701388-20150610-CC_20150610_8-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	105941

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 15h00min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 15h08min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 15h08min02s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h10min20s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**
- **Présents : 35**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI, JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués.

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcelette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)

- **Absent excusé : 1**

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold)

Point n° 9

OBJET : Composite Park à Porcelette – Extension de l'Atelier Relais – Attribution du marché

Rapporteur : M. Gabriel MULLER, Vice-Président

Par délibération du 27 novembre 2014, point n° 12, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à lancer une consultation pour la construction d'une extension de l'Atelier Relais au Composite Park à Porcelette pour le projet IRT.

Aussi, en date du 13 avril 2015, M. le Président de la CCPN a lancé une consultation par voie de presse pour les travaux, répartis en 9 lots. La Société COREAL, après analyse a proposé à la Commission des Marchés les sociétés suivantes :

Lot n°	Société	Ville	Montant HT
1 Gros Œuvre	ALBIZZATI	Longeville-les-St-Avold	35 500,00 €
2 Dallage	INTERSOL	Solgne	18 760,00 €
3 Charpente Métallique	PL Maître	Rambervillers	78 820,00 €
4 Couverture - Bardage	ZILLHARDT	Marly	87 021,90 €
5 Serrurerie – Portes sectionnelles	FLON Alain	Folschviller	20 736,00 €
6 Chauffage – VMC – Plomberie - Sanitaire	SYNERGIES	Audun-le-Tiche	23 600,00 €
7 Electricité	STARCK	Théding	30 400,00 €
8 Ensembles modulaires	PFIRSCH	Grosbliederstroff	10 285,00 €

Le Conseil Communautaire est invité :

- 1) Entériner le choix de la Commission des Marchés réunie en date du 20 mai 2015, pour l'attribution de ces 9 lots ;
- 2) Autoriser M. le Président ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette réalisation et lui donner tous pouvoirs à cet effet ;
- 3) Solliciter les subventions auprès des organismes financeurs étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015, chapitre 011 article 605 (budget Grunhof).

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_9
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	9. Composite Park à Porcelette - Extension de l'Atelier Relais - Attribution du marché
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_9-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_9-DE-1-1_0.xml	text/xml	861
nom de original:		
9.Composite Park à Porcelette - Extension de l'ATR - Attribution du Marché.pdf	application/pdf	134300
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_9-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	134300

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 15h03min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 15h08min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 15h08min05s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h10min32s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- Délégués élus : 44 • En exercice : 44.....
- Présents : 35

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MÜLLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués.

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KDEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheron) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUD (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcelette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen).

- Absent excusé : 1

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold)

Point n° 10

OBJET : Zone ACTIVAL à VALMONT – Acquisition d'un terrain – Régularisation foncière

Rapporteur : M. Gabriel MULLER, Vice-Président

Dans le cadre de la réalisation de la voie de liaison qui relie la zone ACTIVAL à VALMONT au Contournement Sud-Ouest de Saint-Avold, un terrain sis sur l'emprise comportant la route et appartenant à M. Henri GOLDITE demeurant à Saint-Avold devait faire l'objet d'une régularisation foncière à intervenir avec la SAFER, nouvel acquéreur.

Et, par courrier du 27 avril 2015, le Conseil d'Administration de la SAFER a décidé de céder à la Communauté de Communes du Pays Naborien la parcelle cadastrée :

Ban de VALMONT
Section 6 n° 0293 (ancien n° 082)
Lieudit GROSSBORN
d'une contenance de 4 a 55 ca sol

au prix de 232,00 € (deux cent trente deux euros) auquel s'ajoute des frais accessoires au profit de la SAFER, d'un montant de 163,92 €, soit la somme totale de 395,92 € à acquitter avant la date du 30 septembre 2016.

En vue de permettre la régularisation financière, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) acquérir pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Naborien le terrain sis à Valmont sous section 6 n° 293 d'une surface de 4 a 55 ca sol aux conditions financières susvisées ;
- 2) habiliter M. le Président de la CCPN ou son représentant à comparaître à la signature de l'acte de vente à intervenir avec la SAFER avant le 30 septembre 2016 et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

PJ : Plan parcelle

Décision du Conseil Communautaire :

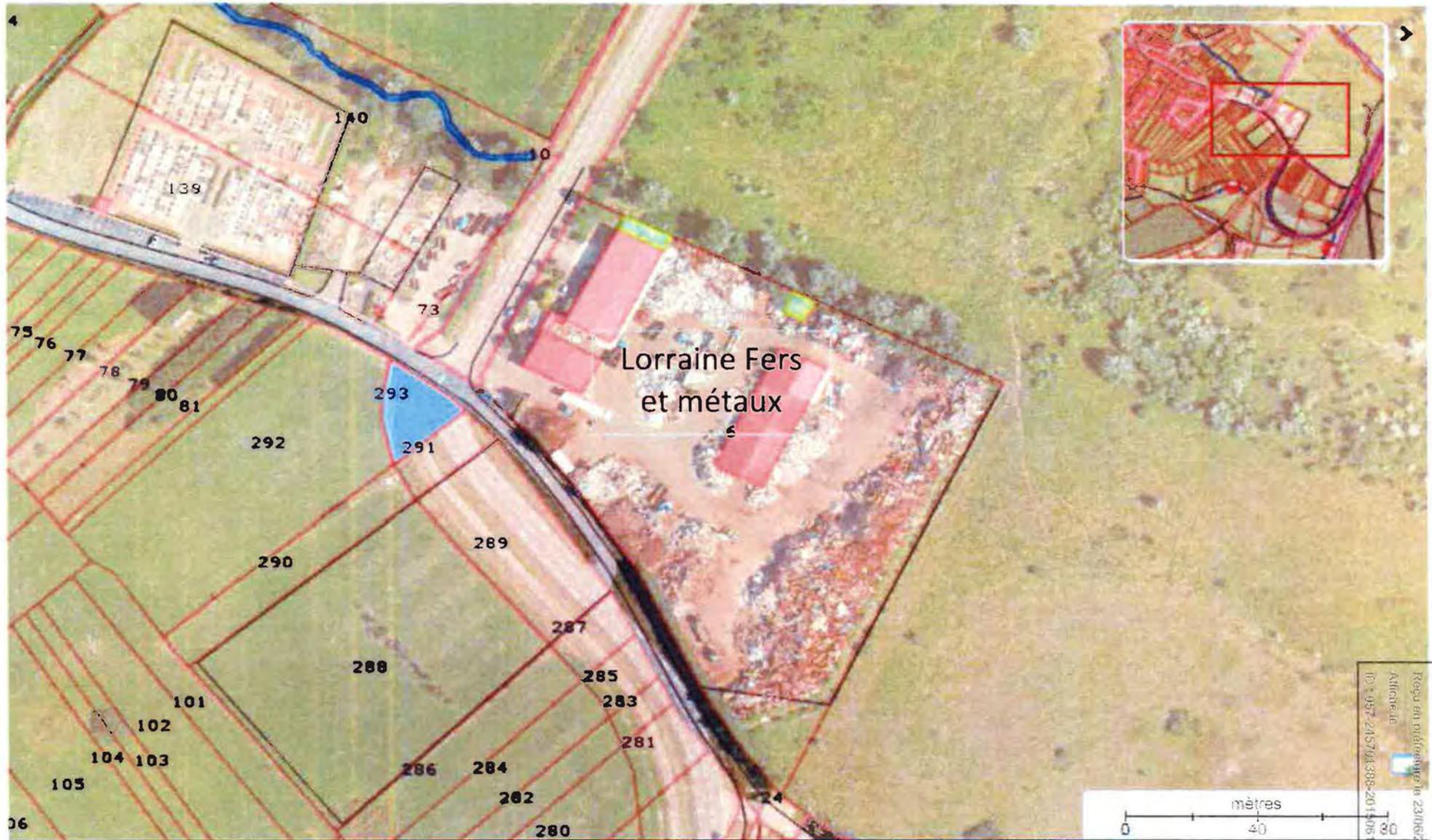
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER



Zone ACTIVAL - Acquisition d'un Terrain - Régularisation Foncière



Envoyé en préfecture le 23/06/2015
Reçu en préfecture le 23/06/2015
Affiché le  le 23/06/2015
ID : 957_245701388-201506-10-CC_20150610_10-DE




BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **CC PAYS NABORIEN (57)**

Utilisateur : **PAULUZZI Marie-France**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_10
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	10. Zone ACTIVAL à VALMONT - Acquisition d'un terrain - Régularisation foncière
Classification matières/sous-matières:	3.1
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_10-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	982
nom de original: 10.Zone ACTIVAL à Valmont - Acquisition d'un terrain - Régularisation foncière.pdf	application/pdf	123181
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	123181
nom de original: PJ Point n° 10.pdf	application/pdf	123788
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_10-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	123788

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 15h07min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 15h12min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 15h12min09s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h20min14s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

• **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**

• **Présents : 35**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,

M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,

MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,

M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,

M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;

M. Bernard TRINKWELL (Machereh) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;

Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;

Mme Marilyn SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;

M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;

M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;

M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;

Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen).

• **Absent excusé : 1**

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold).

Point n° 11

OBJET : SCOT du Val de Rosselle – Adhésion de la Communauté de Communes de la Houve

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

Par délibération du 04 février 2015, la Communauté de Communes de la Houve a sollicité l'adhésion au SCOT du Val de Rosselle et par conséquent au Syndicat Mixte qui porte et pilote l'élaboration et le suivi du Schéma.

Ladite communauté appartient au même Bassin de Vie (ancien bassin houiller) que les 4 autres intercommunalités du SCOT et regroupe 11 communes pour une population totale de 8 450 habitants (FALCK, BERVILLER-EN-MOSELLE, CHATEAU-ROUGE, DALEM, HARGARTEN-AUX-MINES, MERTEN, OBERDORFF, REMERING, TROMBORN, VILLING, VOELFLING-LES-BOUZONVILLE).

L'adhésion sollicitée par la Communauté de Communes de la Houve a été adoptée par le Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle en séance du 28 avril 2015.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de l'Urbanisme, M. le Président du Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Rosselle a sollicité par courrier du 12 mai 2015, l'accord du Conseil Communautaire du Pays Naborien pour l'adhésion sollicitée au SCOT par la Communauté de Communes de la Houve.

Le Bureau invite le Conseil Communautaire à adopter cette adhésion.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_11
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	11. SCOT du Val de Rosselle - Adhésion de la Communauté de Communes de la Houve
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_11-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20150610-CC_20150610_11-DE-1-1_0.xml	text/xml	856
<i>nom de original:</i>		
11.SCOT du Val de Rosselle - Adhésion de la CC de la Houve.pdf	application/pdf	109420
<i>nom de métier:</i>		
057-245701388-20150610-CC_20150610_11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	109420

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 15h09min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 15h12min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 15h16min06s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h21min00s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

• **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**.....

• **Présents : 35**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marylin SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERCY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)

• **Absent excusé : 1**

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold)

Point n° 12

OBJET : Participation financière annuelle aux organismes à caractère économique – Exercice 2015

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien a été saisi par différents organismes à caractère économique qui ont sollicité l'octroi d'une participation financière annuelle, à savoir :

- Cabinet ALEXIS, pour un montant de 3000 €,
- AGEME, pour un montant de 62 900 €, à raison de 1,51 €/habitant,
[le Conseil d'Administration de l'AGEME a voté le 3 mars 2015 une augmentation des contributions des intercommunalités à raison de 1,51 € habitant]
- et Moselle Est Initiatives, pour un montant de 12 509,40 €, à raison d'environ 0,30 € habitant.

Au 1^{er} janvier 2015, la population de la CCPN est de 41 656 habitants.

Pour mémoire, il leur avait été respectivement alloué en l'année 2014, les subventions suivantes :

- Cabinet ALEXIS, un montant de 3000 €,
- AGEME, un montant de 57 126 €, à raison de 1,37 €/habitant,
- Et Moselle Est Initiatives : néant.

Pour l'AGEME, les EPCI de Moselle-Est ont attribué pour l'année 2015, les participations financières suivantes :

Communauté d'Agglomération de Forbach	122 127 € (81 920 habitants) à raison d'1,49 €/habitant
Communauté de Communes de Freyming Merlebach	50 286,02 (33 302 habitants) à raison d'1,51 €/habitant
DUF	Ne s'est pas encore prononcé
CC du WARNDT	Env. 28 388 € (env. 18 800 habitants) à raison d'1,51 €/habitant
C.A. Sarreguemines Confluences	78 488 € (51 979 habitants) à raison d'1,51 €/habitant

Avis de la Commission de Développement Economique :

- Cabinet ALEXIS : avis favorable pour le versement d'un montant de 3 000 € ;
- Moselle Est Initiatives : avis favorable pour le versement d'un montant de 12 509,40 € à raison d'environ 0,30 €/habitant ;
- AGEME : avis favorable pour le versement d'une participation financière à hauteur de 1,51 €/habitant soit un montant total de 62 900,56 €.

Avis du Bureau :

- Cabinet ALEXIS : avis favorable pour le versement de 3 000 € ;
- Moselle Est Initiatives : avis favorable pour le versement de 12 509,40 € à raison de 0,30 €/habitant ;
- AGEME : avis identique à celui formulé par la commission des finances.

Avis de la Commission des Finances :

- Cabinet ALEXIS : avis favorable pour le versement d'un montant de 3000 € ;
- Moselle Est Initiatives : avis favorable pour le versement de 3 000 €, identique au Cabinet ALEXIS dans la mesure où il s'agit de la 1^{ère} demande de financement et la commission souhaite connaître les résultats concrétisés en faveur des entreprises sur le territoire du Pays Naborien ;
- AGEME : avis favorable pour le versement d'une participation financière à hauteur de 1,37 €/habitant soit un montant total de 57 068,72 € pour l'année 2015, considérant la baisse des dotations de l'Etat au profit de la CCPN.

Pour l'attribution de ces versements, M. le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur l'avis émis par la Commission des Finances.

PJ : 3 bilans financiers

Discussion :

Au vu des avis divergents exprimés par les commissions communautaires du Développement Economique et des Finances portant notamment sur l'attribution des participations financières à allouer à l'AGEME et Moselle Est Initiatives, M. le Président de la CCPN propose de réunir ces deux commissions avec l'ensemble des membres du Bureau en vue d'aboutir à une position commune.

La proposition d'ajournement du projet de délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_12
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	12. Participation financière annuelle aux organismes à caractère économique - Exercice 2015
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_12-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	868
nom de original: 12.Participation financière annuelle aux organismes à caractère économique - Exercice 2015.pdf	application/pdf	184280
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	184280

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 15h13min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 15h20min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 15h20min04s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h21min20s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**
- **Présents : 35**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOMÉ, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 8**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à Mme Giovanna BOYON (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERCY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen)

- **Absent excusé : 1**

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold)

Point n° 13

OBJET : Versement d'une participation financière à différentes associations à caractère culturel, sportif et social

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien a été saisi de différentes requêtes émanant de différentes associations à caractère culturel, social et sportif, qui ont sollicité une participation financière pour l'exercice budgétaire 2015.

Votre Commission des Finances et le Bureau ont examiné ces différentes requêtes et invitent le Conseil Communautaire à homologuer les participations financières suivantes :

- 1) à homologuer le versement de participations financières aux associations suivantes :
 - a. **'Société d'Histoire du Pays Naborien' :**
Sponsoring d'un numéro exceptionnel du Cahier du Pays Naborien 2015 en échange de l'insertion du logo de la CCPN dans l'ouvrage.
Versement de 2 000 €.
 - b. **Association 'Jojo's Friends' :**
Organisation de la huitième édition du festival qui aura lieu en l'hommage de Joël MULLER et Guy REINERT, membres des Blouses Blanches à l'initiative de l'organisation de ce festival.
Versement à caractère exceptionnel de 1 000 €.

- 2) à donner tous pouvoirs à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien ou son représentant à l'exécution de la présente délibération, étant précisé que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2015.

PJ : Requêtes :

- Société 'Histoire du Pays Naborien'
- Association 'Jojo's Friends'

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER






SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU

Envoyé en préfecture le 23/06/2015
Reçu en préfecture le 23/06/2015
ID : 057245201386-20150610_CC_20150610_13 DE

PAYS NABORIEN

Saint-Avold, le 12 janvier 2015.

Pascal FLAUS
Président de la S.H.P.N.
Section de SAINT-AVOLD
28 rue des Américains

à Monsieur André WOJCIECHOWSKI
Président de la Communauté des
Communes du Pays Naborien
5 Résidence Plein Centre
B.P. 20046

57500 SAINT-AVOLD

57502 SAINT-AVOLD Cedex

Objet : Sponsoring d'un numéro exceptionnel du Cahier du Pays Naborien 2015.

Monsieur le Président,

La Société d'Histoire du Pays Naborien (S.H.P.N.) publie tous les ans une revue : Le Cahier du Pays Naborien. Celle de 2015 avec son auteur unique André Pichler, sera exceptionnelle et consacrée à l'histoire de la paroisse de Saint-Avold et aux autres communautés religieuses, avec 285 pages et de nombreuses illustrations couleur. Notre société fait la promotion du Pays naborien dans les domaines de l'histoire économique, financière, culturelle. Un certain nombre de maires du Pays naborien font d'ailleurs partie de notre association.

Par la présente, je sollicite une aide financière de votre communauté pour 2015, qui se traduira par l'insertion dans notre revue du logo de la Communauté de communes, cette aide pourrait être de l'ordre de 2 000 euros. La publication de la revue est prévue pour le mois d'avril 2015.

Connaissant votre souci de mise en valeur du Pays naborien dans tous les domaines de l'économie et du tourisme, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A voir par	Vu, le	Signature
Le Président	X	14/1
Vice-Président(e)		
Service Commission		

Le Président de la S.H.P.N.,

Pascal FLAUS
Pascal FLAUS

Finances S.H.P.N. 15.01.2015
PR pour soumettre l'avis de M. Pichler, Vice-Président
L32/i

Envoyé en préfecture le 23/06/2015
Reçu en préfecture le 23/06/2015
Affiché le 
ID: 057-245791388-20150610-CC_20150610_13-DE

Association Jojo's Friends
Café central « Chez Coco »
4, Rue du Maréchal Foch
57490 L'HÔPITAL
☎ 06 25 69 19 22
✉ jojos.friends@live.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
29 JAN. 2015
DU PAYS NABORNIEN

Créange, le 19 janvier 2015



A l'attention de M. le Maire
André Wojciechowski
36, boulevard de Lorraine
57500 SAINT-AVOLD

Objet : Demande de subvention

Monsieur le Maire,

Comme chaque année, l'association Jojo's Friends, rendant hommage à Joël Muller et récemment à Guy Reinert, membres des Blouses Blanches, organise le Jojo's Festival à L'Hôpital.

Nous sommes aujourd'hui à la huitième édition qui aura lieu le 30 mai 2015 sur le site du Puits II. Durant les prochains mois, nous allons œuvrer vigoureusement afin de proposer un programme tout aussi qualitatif que les années précédentes.

Nous souhaiterions compter sur votre soutien, c'est pourquoi, nous vous sollicitons pour nous permettre de réaliser notre projet en participant financièrement à cette action.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce courrier, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos cordiales salutations.

La Présidente
Djemila Geyer

A voir par	Vu, le Signature
Le Président	X 30/1/15 ↗
Vice-Président(e)	
Service Commission	Emmanuel CEAN

2 février 2015 [Signature]



Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **CC PAYS NABORIEN (57)**

Utilisateur : **PAULUZZI Marie-France**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_13
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	13. Versement d'une participation financière à différentes associations à caractère culturel, sportif et social
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_13-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_13-DE-1-1_0.xml	text/xml	1140
nom de original: 13.Versement d'une participation financière à différentes associations.pdf	application/pdf	111524
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	111524
nom de original: PJ Point n° 13.pdf	application/pdf	83741
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_13-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	83741
nom de original: PJ Point n° 13 Joho.pdf	application/pdf	58521
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_13-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	58521

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>23 juin 2015 à 15h18min46s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>23 juin 2015 à 15h24min01s</i>	<i>Accepte par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>23 juin 2015 à 15h24min02s</i>	<i>Transmis au MIOCT</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>23 juin 2015 à 15h30min05s</i>	<i>Recu par le MIOCT le 2015-06-23</i>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

• **Délégués élus** : 44 • **En exercice** : 44.....

• **Présents** : 35

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, M. THIEL, Mme ROUFF, MM. DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS,
M. TLEMSANI, Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SŁIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres
Délégués

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 8

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller),
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold),
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont),
Mme Marylin SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERCY (Saint-Avold),
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold),
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette),
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling),
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen).

• **Absent excusé** : 1

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold).

Point n° 14

OBJET : Festival de Moselle 2015 – Spectacle ‘Cabanes’ au Carreau Wendel – Subvention à allouer au Département de Moselle

Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

Le 06 mars 2015, M. le Président de Moselle Arts Vivants a informé M. le Président de la CCPN que le Conseil Départemental de Moselle a décidé de reconduire l’opération ‘Cabanes/Festival de Moselle’ en 2015.

Et, pour le territoire de Moselle Est, le spectacle ‘Cabanes’ s’est déroulé le 23 mai 2015 au Carreau Wendel à Petite-Rosselle. Le coût prévisionnel de cette manifestation revient au montant de 230 000 € HT.

Trois intercommunalités du territoire ont été sollicitées pour leur participation financière, qui s’élève pour le Pays Naborien à 16 679,00 € à raison de 0,40 €/habitant.

Sur demande de la Commission des Finances réunie le 10 avril 2015, la participation financière des EPCI de Moselle Est sollicités par le Département de Moselle s’élève comme suit :

- Communauté d’Agglomération de la Porte de France de FORBACH : participation financière approuvée à hauteur de 0,40 €/habitant ;
- Communauté de Communes de Freyming-Merlebach : participation financière non approuvée.

Au vu de ces éléments et compte tenu que cet événement culturel se déroule sur le territoire de la Moselle Est, M. le Président de la CCPN a sollicité l'avis des membres du Bureau quant à la participation financière sollicitée.

Le Bureau a adopté la position suivante à la majorité des membres :

- Participation financière à attribuer au montant de 8 339,50 € soit la moitié de la somme demandée en précisant qu'à l'avenir le Département de Moselle veuille d'abord solliciter en temps opportun les EPCI concernés pour organiser le spectacle en question.

Le Président invite le Conseil Communautaire à :

- homologuer l'attribution d'une subvention de 8 339,50 € au profit du Département de Moselle et donne tous pouvoirs à M. le Président de la CCPN ou son représentant pour effectuer la mise en œuvre de cette opération en matière administrative et financière.

PJ : Lettre Moselle Arts Vivants + plan de financement

Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions complémentaires du rapporteur sur le déroulement de l'évènement, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER



Envoyé en préfecture le 23/06/2015

Reçu en préfecture le 23/06/2015

Attestation

ID: 95545701288-20150010-CC-20160610_14-DF



COPIE

Monsieur André WOJCIECHOWSKI
Président de la
Communauté de Communes du Pays
Naborien
10/12, rue du Général de Gaulle
BP 20046
57502 SAINT-AVOLD

Metz, le 6 mars 2015

Monsieur le Président,

Le Conseil Général de la Moselle a décidé de reconduire l'opération « Cabanes/festival de Moselle » en 2015.

Parallèlement, une nouvelle mobilisation de crédits INTERREG a été concrétisée (dossier approuvé le 4 mars 2015). Ces deux éléments positifs vont nous permettre de construire un nouveau rendez-vous culturel d'envergure sur le site du carreau Wendel à Petite-Rosselle avec l'accueil de la compagnie Carabosse le 23 ou 24 mai prochain.

Le coût prévisionnel global de cette soirée s'élève à 230 000 euros HT. Il est volontairement en baisse par rapport à celui de 2014. Une participation territoriale cumulée (trois intercommunalités du territoire) sollicitée est attendue pour un montant de 62 443 euros (soit 27 %). La participation de la Communauté de Communes du Pays Naborien pourrait se monter à 16 679 euros.

Cette nouvelle soirée pourrait illustrer de façon exemplaire la cohérence territoriale culturelle souhaitée à la fois par le Président du Conseil Général de la Moselle et les élus du bassin houiller. Christian SCHNELL, Directeur de Moselle Arts Vivants, est à l'écoute de vos collaborateurs pour formaliser au mieux cette création partagée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Président de Moselle Arts Vivants
Conseiller Général de la Moselle

Jean-Claude CUNAT

(Moselle Arts Vivants)



> HÔTEL DU DÉPARTEMENT
1, RUE DU PONT MOREAU
BP 11098 - 57038 METZ CEDEX 1
SIRET 300 828 159 000 48

> BUREAUX SITUÉS
E, RUE MOZART À METZ
SIRET 300 938 159 000 37

> T 03 87 62 94 13
F. 03 87 62 94 04
mav@cg57.fr

> APE 80C12 / LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE 2EME CATEGORIE N° 21022098 / 3EME CATEGORIE N° 3-1012098

Cabanes / Festival de Moselle 2015

Opération de mise en feu du Parc Explor Wendel / 23 ou 24 mai 2015

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
1- Commande artistique (Cie Carabosse)	85 000 €	Europe - FEDER	103 500 €
2- Concert et programmations artistiques	20 000 €	Conseil Général de la Moselle	62 557 €
3- Défraiements (transport et accueil)	35 000 €	Partenaires territoriaux	62 443 €
4- Frais techniques	60 000 €	(cofinancement de 0,40 euros par habitant)	
5- Régie	20 000 €	- Communauté d'Agglomération de Forbach	
6- Frais Divers (Droits SACEM-SACD, assurances et autres...)	10 000 €	- Communauté de Communes du Pays Naborien	
		- Communauté de Communes de Freyming-Merlebach	
		Mécénat	1 500 €
TOTAUX	230 000 €		230 000 €



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_14
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	14. Festival de Moselle 2015 - Spectacle "Cabanes" au Carreau Wendel - Subvention à allouer au Département de Moselle
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_14-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_14-DE-1-1_0.xml	text/xml	1146
nom de original:		
14.Festival de Moselle 2015 - Spectacle Cabanes au Carreau Wendel - Subvention à allouer au Département de Moselle.pdf	application/pdf	130087
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	130087
nom de original:		
PJ Point n° 14 courrier.pdf	application/pdf	61038
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_14-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	61038
nom de original:		
PJ Point n° 14 bilan.pdf	application/pdf	37159
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_14-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	37159

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>23 juin 2015 à 15h21min33s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>23 juin 2015 à 15h24min01s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>23 juin 2015 à 15h24min10s</i>	<i>Transmis au MIOCT</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>23 juin 2015 à 15h30min22s</i>	<i>Recu par le MIOCT le 2015-06-23</i>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

• **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**

• **Présents : 34**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, MM THIEL, DREJSTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres Délégués.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 9**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à Mme Giovanna BOYON (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marilyn SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcelette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital).

• **Absent excusé : 1**

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold).

Point n° 15

OBJET : TU – Renouvellement de la Participation Financière pour l'exploitation de la ligne transfrontalière MS

Rapporteur : M. Claude SCHAFER, Vice-Président

Dans le souci de renforcer les liaisons Transfrontalières sur la Métropole Sarre/Moselle, une offre de transport Collectif entre Saint-Avold et Sarrebruck a été mise en place depuis 2012, pour 3 ans, celle-ci faisant l'objet d'une convention de financement entre plusieurs collectivités à savoir :

- Le Land de Saar
- le CG57
- La Communauté de Communes du Pays Naborien
- La Communauté de Communes de Freyming Merlebach
- La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France ;

Par délibérations en date des 26 Novembre 2012 et 28 août 2013, votre Conseil Communautaire a accepté de participer aux frais de fonctionnement du service de Transport Transfrontalier MS, a hauteur de 36 666,68 €, étant entendu que la prorogation de cet engagement financier serait revu chaque année.

Pour l'année scolaire 2014/2015, le Service MS a continué à fonctionner sans avoir recueilli l'accord préalable de la Communauté de Communes du Pays Naborien et la Collectivité doit aujourd'hui régler la facture afférente de 36 666.68 € auprès du transporteur, à savoir Kéolis 3 frontières.

Au 1^{er} Septembre 2014, la fréquentation transfrontalière (hors trajets au sein de l'Allemagne entre Nassweiler et Saarbrücken) représentent 80 000 voyages/ an une progression de la fréquentation de 21% en deux ans.

22% des voyageurs sont originaires du Pays Naborien, ce qui représente 17 600 voyages/annuels ;

53 élèves utilisent la ligne pour se rendre au Lycée Franco/Allemand à Sarrebruck dont 8 d'entre eux sont domiciliés sur le territoire du Pays Naborien (soit 15% des scolaires de la ligne) ;

En semaine, une douzaine de Naboriens utilisent le service pour des besoins de type domicile/travail et shopping, ce chiffre augmentant considérablement le samedi, puisqu'une trentaine de montées y sont enregistrées à St-Avold, à caractère commerciales et de loisirs.

Compte tenu de ce qui précède, votre Commission des Transports ayant examiné ce renouvellement invite le Conseil Communautaire à :

- 1) renouveler la participation financière de la Communauté de Communes du Pays Naborien, pour le fonctionnement de la Ligne transfrontalière MS, pour un montant de **36 666,68 €**, à verser au transporteur exploitant la ligne, à savoir, Kéolis 3 frontières pour une durée d'un an, durée, soit du 1^{er} Septembre 2014 au 31 Août 2015 **étant entendu que la participation financière de la CCPN pour le maintien de ce service fera l'objet d'un nouvel examen à cette date ;**
- 2) habiliter M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien ou son Représentant, à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre étant précisé **que l'enveloppe financière afférente est prévue au budget primitif 2015 de la Communauté de Communes du Pays Naborien.**

Discussion :

Après les précisions apportées par le rapporteur sur le projet de délibération, portant notamment sur l'utilité économique de la fréquence de cette ligne, M. le Président de la CCPN intervient pour souligner qu'au départ cette ligne de bus était prévue pour favoriser les trajets domicile-travail vers l'Allemagne, et on s'aperçoit que finalement elle permet aux gens de se déplacer en vue de faire leurs courses en Allemagne au détriment des commerçants du Pays Naborien.

Mme TIRONI-JOUBERT suggère de comptabiliser le nombre de personnes qui proviennent d'Allemagne vers le territoire du Pays Naborien. Il lui est répondu que ce nombre est très faible voir néant.

M. SCHAFER fait part à l'assemblée qu'une réunion de travail portant sur la prolongation de la ligne MS doit se dérouler le mardi 16 juin 2015 avec KEOLIS et qu'une solution puisse aboutir quant à la participation financière à allouer par la CCPN.

Aussi, M. le Président de la CCPN suggère d'attendre les conclusions de cette réunion de travail et de procéder à l'ajournement de ce projet de délibération.

La proposition d'ajournement de M. le Président de la CCPN est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER





Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_15
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	15. TU - Renouvellement de la Participation Financière pour l'exploitation de la ligne transfrontalière MS
Classification matières/sous-matières:	8.7
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_15-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_15-DE-1-1_0.xml	text/xml	883
nom de original:		
15.TU -Renouvellement de la Participation Financière pour l'exploitation de la ligne transfrontalière MS.pdf	application/pdf	188039
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_15-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	188039

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 15h23min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 15h32min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 15h32min14s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h41min06s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**
- **Présents : 34**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, MM THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M MICK, Mme AUDIS, M TLEMSANI,
Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres Délégués.

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 9**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marylin SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;
M René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
Mme Dolores ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital).

- **Absent excusé : 1**

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold).

Point n° 16

OBJET : Mise en œuvre d'une plateforme de la Mobilité sur le Territoire du Pays Naborien – Rendu de l'Etude de diagnostic et lancement de la phase opérationnelle

Rapporteur : M. Claude SCHAFER, Vice-Président

Par délibération en date du 15 Décembre 2014, point n°8, notre Conseil Communautaire a approuvé la réalisation d'une étude de pré montage d'une plateforme de mobilité sur le Territoire de la Communauté de Communes du Pays Naborien.

Par courrier en date du 22 Avril 2015, Monsieur Jeremy FINCK, Directeur de WIMOOV Saint-Avold, a remis à la Communauté de Communes du Pays Naborien, les résultats de l'étude de diagnostic pour la mise en œuvre d'une plateforme de Mobilité sur le Territoire du Pays Naborien.

Ces résultats ont fait l'objet d'une présentation auprès des membres du Bureau de la Communauté de Communes du Pays Naborien en date du 29 avril 2015 et auprès de la Commission des transports le 11 Mai 2015, qui a recueilli un avis favorable auprès de ces deux instances pour une durée de un an à compter du 1^{er} Juillet 2015.

La prorogation de cette Plateforme de Mobilité sur le Territoire du Pays Naborien sera soumise à l'accord du Conseil Communautaire après présentation du rapport d'activité retraçant les prestations exécutées et les résultats enregistrés pour la période concernée.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Approuver la mise en place d'une plateforme de mobilité sur le Territoire de la Communauté de Communes du Pays Naborien à compter du 1^{er} Juillet 2015, ce pour une durée de 1 an ;
- 2) autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 45 000 € pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 ;
- 3) habiliter M. le Président de la Communauté de communes du Pays Naborien ou son représentant à comparaître à la signature de la convention de financement et de tous documents utiles à cette mise en œuvre, étant précisé que les crédits nécessaires ont été constitués au budget Primitif 2015.

PJ1/ Résultats de l'Etude de préféabilité d'une plateforme de Mobilité sur le Territoire du Pays Naborien.

Discussion :

M. le Président de séance donne la parole à Mme TIRONI-JOUBERT qui s'interroge sur la multiplicité des entreprises privées rattachées à WIMOOV tels que les sociétés TOTAL, Renault et notamment le groupe SOS qui dirige Hospitalor à Saint-Avold et demande à M. le Président si on n'avait pas pu faire appel à des associations locales pour répondre à cette problématique qui engendrera un coût de fonctionnement supplémentaire.

M. le Président de la CCPN répond à Mme TIRONI-JOUBERT que WIMOOV intervient à l'échelle nationale et pour cette raison fait appel à des entités nationales pour agir au niveau de l'emploi régional et local.

Il précise que la société WIMOOV possède ses locaux rue du Général de Gaulle en face du siège administratif de la CCPN.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Se sont abstenues : Mmes PIGEOT, TIRONI-JOUBERT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,



G. WEBER

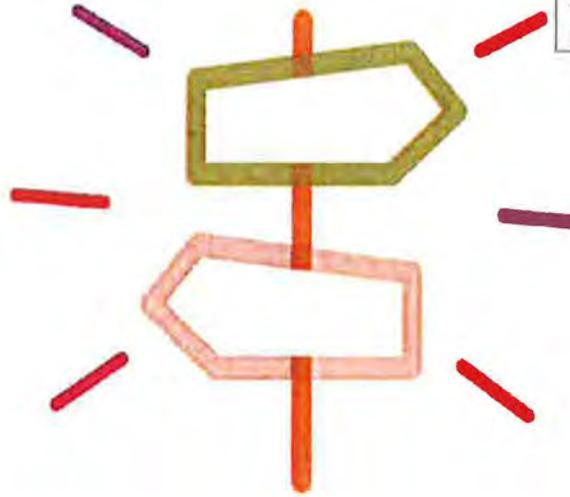
Envoyé en préfecture le 23/06/2015

Reçu en préfecture le 23/06/2015

Affiché le

SLO

ID : 057-245701388-20150610-CC_20150610_16-DE



DIAGNOSTIC

**Création d'une Plateforme de mobilité
Wimoov
sur
le Bassin Houiller Lorrain**



liberté, égalité, mobilité!

SOMMAIRE

WIMOOV – PRESENTATION GENERALE	1
[I.I] – De Voiture & co à Wimoov	1
[I.II] - Les enjeux actuels : la mobilité inclusive	3
PRESENTATION DE LA PLATEFORME WIMOOV DU BASSIN HOUILLER LORRAIN	6
[II.I] - Contexte et historique	6
[II.II] - Territoire d'intervention	7
[II.III] - Objectifs de la plateforme	21
[II.IV] - Publics cibles	21
[II.V] - Fonctionnement de la plateforme de mobilité	22
[II.VI] - Impact et résultats attendus sur le territoire	27
LES SERVICES DE LA PLATEFORME DE MOBILITE SUR LE BASSIN HOUILLER	28
[III.I] – les solutions matérielles	28
[III.II] – les Formations	29
LES MOYENS DE LA PLATEFORME DE MOBILITE DU BASSIN HOUILLER LORRAIN	33
[IV-I] – L'équipe	33
[IV.II] - Les locaux	34
[IV.III] - Les moyens logistiques	35
[IV.IV] - Les outils pédagogiques	36
[IV.V]- Les outils de communication	36
PILOTAGE ET PARTENARIATS	39
[V.I] - Les instances de pilotage	39
[V.II] - Les partenaires du projet	39
BUDGET DE LA PLATEFORME	40
RETRO PLANNING	41
EVALUATION DES ACTIONS WIMOOV	42
[VII.I]- Deux types d'évaluation	42
[VII.III]- La dynamique d'amélioration continue	43

WIMOOV – PRESENTATION GENERALE

[I.I] – De Voiture & Co à Wimoov



[1] Wimoov : Qui sommes-nous ?

Vision et ambition

L'association Wimoov, c'est une équipe de **90 professionnels de la mobilité** que fédère une même philosophie d'action : accompagner tous les publics en situation de fragilité (personnes en situation de handicap, personnes en insertion professionnelle, seniors...) vers une meilleure mobilité. Parce que se déplacer librement est indispensable pour accéder à l'autonomie et au mieux-vivre, Wimoov s'engage à **devenir le premier porte-voix d'une mobilité autonome**, synonyme de liberté et d'égalité des chances. En deux mots : **une mobilité inclusive !**

Pourquoi ? Comment ? Enjeux et solutions

Dans une société où **7 millions d'actifs sont en situation de précarité mobilité**, le potentiel de diminution du chômage et d'amélioration de la qualité de vie grâce à ce levier est considérable mais sous-évalué. La mobilité est un enjeu clé, qui doit être abordé comme un vecteur de réussite et non un facteur d'exclusion. L'importance grandissante des questions liées au développement durable nous conduit à inventer des solutions toujours plus vertueuses.

Wimoov propose **une offre de mobilité** pour qu'elle ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle et sociale. Nous développons **des plateformes de mobilité**, au plus près des besoins des personnes en situation de fragilité, à l'échelle des territoires urbains, périurbains et ruraux. Véritable **interface de l'ensemble des services mobilité de ces zones**, chacune de ces plateformes permet d'accompagner environ 1 000 personnes par an. Outre l'accompagnement personnalisé qui est au cœur de notre métier, notre action prend également la forme d'opérations de sensibilisation sur le terrain.

Voiture &co devient Wimoov !

2014 est une année charnière pour Voiture &co qui change de nom et devient **Wimoov**.

Pourquoi ? Parce que depuis 15 ans, notre métier n'a cessé de se développer et d'étendre son champ d'expertise. Née du covoiturage organisé à l'Université de Nanterre lors des grandes grèves des transports en 1995, les premières actions de l'association étaient liées à l'univers de la voiture. Aujourd'hui, nous proposons une offre intégrée de services dédiés à la mobilité à destination de tous les publics fragiles. Il était nécessaire de **changer d'échelle et d'outils** pour incarner au mieux notre **nouvelle mission**.

Notre ADN : la co-construction

Pour répondre efficacement aux besoins non couverts des territoires et imaginer des solutions innovantes et pérennes, nous travaillons **main dans la main avec l'ensemble des acteurs** : pouvoirs publics (Conseils Généraux, Mairies...), entreprises (Total, Renault, La Macif ...), acteurs associatifs et de l'insertion (PLIE, Pôle Emploi...), établissements scolaires et universitaires.

Notre écosystème : le Groupe SOS

L'association Wimoov fait partie du Groupe SOS : 12000 salariés et 330 établissements. Le Groupe SOS est une des premières entreprises sociales européennes.

Depuis 30 ans, il met l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Il répond ainsi aux enjeux de société de notre époque en développant des solutions innovantes dans ses 5 cœurs de métier : la jeunesse, l'emploi, les solidarités, la santé, les seniors. Chaque année, les actions du Groupe SOS ont un impact sur plus de 1 million de personnes. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.groupe-sos.org. Comme le dit Florence Gilbert, directrice de l'association : « *Chez Wimoov, nous œuvrons au quotidien comme de véritables entrepreneurs sociaux* ».

[2] L'implantation des Plateforme Wimoov



Voici où nous trouver :

Au 01 Janvier 2015, les implantations de Wimoov sont :

Pays de la Loire (Sarthe et Mayenne)

Centre (Indre-et-Loire)

Nord Pas de Calais (Bassin Valenciennois, Lille)

Midi Pyrénées (Gers et hautes Pyrénées)

Aquitaine (Gironde)

Ile-de-France (Val de Marne, Hauts de Seine, Val d'Oise, Paris, Yvelines)

PACA (La Ciotat-Pays de l'Etoile, Marseille, Toulon Provence Méditerranée)

Haute Normandie (Eure et Seine maritime)

Lorraine (Bassin Houlier Lorrain)

Nos Valeurs

Toutes nos actions sont construites autour de 4 valeurs fondamentales, qui nous permettent la mise en place de solutions toujours plus innovantes et adaptées aux besoins des publics en situation de fragilité :

Audace	Entreprendre pour innover et être performants
Rigueur	Perfectionner pour servir notre mission sociale
Empathie	Comprendre et accompagner chaque bénéficiaire
Responsabilité	Allier autonomie, sécurité, et écologie

Chiffres clés

90 salariés

250 bénévoles

Plus de 7500 personnes en situation de fragilité de mobilité accompagnées annuellement

1650 bénéficiaires d'une formation de mobilité

7000 jours de trajets alternatifs à la voiture rendus possibles chaque année

435 mises à disposition de véhicules

230 orientations vers les réparations sociales

526 000 km parcourus en covoiturage nocturne

200 000 jeunes sensibilisés à la sécurité routière chaque année
210 actions de sensibilisation à la sécurité routière
38 850 heures réalisées par nos bénévoles
Pour 1 euro dépensé par les financeurs, une plateforme Wimoov fait économiser 6 € à la collectivité

[1.1] Les enjeux actuels : la mobilité Inclusive

[1] La mobilité inclusive, qu'est-ce que c'est ?

« Mobilité Inclusive, la mobilité accessible à tous »

Selon l'étude réalisée par le cabinet Auxilia en 2013 portant sur la mobilité inclusive (<http://www.mobiliteinclusive.com>), les personnes disposant de peu de ressources, en insertion et en recherche d'emploi sont moins mobiles que la moyenne. Les ménages pauvres sont deux fois plus nombreux que la moyenne à se déplacer à pied, et ils utilisent plus fréquemment les transports en commun. Ces personnes limitent leurs déplacements liés aux loisirs et à la visite des proches, au profit de l'emploi et des démarches administratives.

Ces problèmes de mobilité peuvent concerner jusqu'à **20% des adultes en âge de travailler**. Une approche croisant niveau de vie, minima sociaux perçus et situation professionnelle permet d'estimer **entre 6 et 8 millions de personnes** la fourchette de population en âge de travailler concernée par des difficultés de mobilité.

Les freins constatés par les structures d'insertion, les employeurs et les personnes en insertion sont d'abord **économiques et matériels**. Mais d'autres difficultés doivent être prises en compte : **limites géographiques** (manque d'offre de transport public, distance aux emplois moins qualifiés), **problèmes sociaux et organisationnels** (surreprésentation des familles monoparentales, emplois atypiques à horaires morcelés et/ou décalés), **manque de compétences et d'outils nécessaires à la mobilité** (véhicule assuré, papiers d'identité, maîtrise de l'écrit, possession d'une carte bancaire...) et **freins psychosociaux** qui conditionnent la perception du territoire et son usage.

En réponse à ces problématiques, la mobilité inclusive vise à proposer **des solutions physiquement et financièrement accessibles** aux catégories de populations aujourd'hui trop souvent exclues d'un accès à la mobilité : personnes à faibles revenus, demandeurs d'emploi, travailleurs précaires, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...

[2] Le laboratoire de la Mobilité Inclusive

Lancé en décembre 2013 à l'initiative de Wimoov et de Total, le Laboratoire de la Mobilité inclusive rassemble des acteurs publics, privés et de la société civile. Cet espace collaboratif, pensé comme un outil de réflexion, de partage d'expérience et de co-construction, a pour mission de :

Développer une meilleure compréhension des enjeux relatifs à la mobilité

Favoriser un dialogue entre les différents acteurs publics, privés et associatifs concernés par le sujet

Elaborer et promouvoir des solutions de mobilité innovantes, concrètes et durables, accessibles à tous.



La première étude nationale lancée par le Laboratoire de la Mobilité Inclusive s'intitule « Mobilité, Insertion et Accès à l'emploi », elle est accessible sur le site www.mobiliteinclusive.com.

Quelle est la composition de ce laboratoire ?

Outre les membres fondateurs Wimoov et Total, le Laboratoire compte actuellement parmi ses membres des acteurs publics, privés et de la société civile tels que : FACE, Secours Catholique, Caisse d'Épargne, ADEME, Pole Emploi, Renault, PSA, Reunica, CNML, SNC, ADIE, experts de la mobilité.

Quels sont les projets en cours du Laboratoire ?

Les recommandations de l'étude réalisée en 2013 par le Laboratoire doivent être mises en œuvre rapidement. Dans ce cadre, en 2015, le Laboratoire travaillera pour apporter des solutions concrètes de mobilité à travers deux groupes de travail :

« Les nouveaux services à la mobilité et les personnes précaires » - Objectifs :

Proposer des solutions de mobilité sur les territoires ruraux et périurbains

Rendre accessibles les nouvelles mobilités aux populations précaires sur les territoires urbains

« Définir un parcours complet de la mobilité » - Objectifs :

Créer un langage commun autour de la Mobilité Inclusive (Outils, opérateurs, services...)

Créer des indicateurs d'évaluation des actions de Mobilité Inclusive (Qualité et impact)

Par ailleurs, le Laboratoire va poursuivre ses travaux en lançant deux nouvelles études :

Une étude sur la mobilité des seniors qui sera réalisée par le cabinet Auxilia

Un benchmark international sur la mobilité des personnes précaires réalisée par le cabinet Chronos

[3] Mobilité & Insertion

Convaincu que la mobilité est un facteur clé d'accès à l'emploi et un levier d'insertion, Wimoov œuvre depuis de nombreuses années auprès des publics en difficulté professionnelle. Les chiffres présentés en 2013 par Auxilia viennent confirmer à nouveau ce lien fort qui existe entre accès à l'emploi et accès à la mobilité :

Une personne en insertion sur deux a déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité,

28% ont même abandonné un travail ou une formation en cours

Chez les employeurs, 41% ont rencontré des difficultés à pourvoir un poste pour des questions de mobilité et pour 59%, un candidat a refusé une embauche suite à des problèmes de mobilité.

L'emploi est une problématique clé de nos sociétés modernes. En tant qu'experts de la mobilité, nous pouvons apporter des réponses pertinentes et concrètes pour répondre aux besoins d'une partie des personnes en insertion. C'est pourquoi l'ensemble de nos actions prennent en compte ces enjeux spécifiques liés à l'emploi. Nous voulons chaque jour nous appliquer à être un tremplin vers une mobilité autonome, un vecteur vers une insertion professionnelle et sociale réussie.

[4] Mobilité & Seniors

Au quotidien, l'un des facteurs clé du bien vieillir est la capacité à se déplacer de façon autonome. La perte de cette capacité peut être vécue comme une perte de liberté, d'autonomie et de plaisir pour une personne âgée et peut représenter un handicap dans la conduite d'une vie sociale active. Pourtant, elle est un facteur inévitable dans le processus du vieillissement. A l'heure où l'on dénombre plus de 900 millions de personnes âgées dans le monde, nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion sur les besoins et les usages des seniors en matière de transports.

[5] Mobilité & Personnes à mobilité réduite

Le programme **Novation Sociale** du Groupe SOS vise à élaborer une cartographie de l'évolution des besoins sociaux non pourvus. Les équipes de Wimoov ont co-piloté, avec la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Francis de Pressensé, le groupe de travail « **mobilité des personnes handicapées et des personnes âgées** ». Cette expérimentation a donné lieu à un diagnostic de mobilité adapté aux besoins du personnel ainsi que des pensionnaires de la MAS.

En savoir plus : http://www.groupe-sos.org/321/novation_sociale

[6] Mobilité & sécurité routière

Enjeux généraux

Depuis 2006, l'alcool est le premier facteur d'accidents devant la vitesse.

Les 18 à 24 ans représentent 8,9% de la population française mais 21,1% des tués sur la route. L'alcool est le premier facteur de mortalité sur la route.

On constate que pour les accidents avec alcool : 71 % se produisent la nuit et que 55,7 % se produisent les fins de semaine et jours fériés.

Avec ces deux facteurs combinés, ce sont 41 % des accidents avec un taux d'alcool positif qui ont lieu les nuits de fin de semaine.

Enjeux spécifiques : les deux roues motorisés

Alors qu'ils ne représentent que 2% du trafic global, les utilisateurs de deux-roues sont impliqués dans 28% des accidents mortels, contre 9% il y a dix ans.

En France les accidents en cyclomoteur sont devenus la première cause de mortalité des 14-17 ans. En 2009, le nombre de cyclomotoristes tués a augmenté de 2,7 %. Parmi les deux-roues motorisés, **plus d'un usager cyclomotoriste tué sur deux a entre 15 et 24 ans.**

Inscription dans le cadre d'une politique publique

Les priorités en matière de sécurité routière sont décidées en Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR), puis mises en œuvre par les ministères concernés. Le dernier CISR du 18 février 2010 a défini quatorze mesures prioritaires portant sur des actions de prévention et de répression des infractions les plus graves et répondant à six objectifs majeurs.

Les actions de Wimoov répondent à trois de ces six objectifs :

- Objectif n° 1. **Combattre l'alcool et la drogue au volant,**
- Objectif n° 4. **Sécuriser l'usage des deux-roues motorisés,**
- Objectif n° 5. **Sensibiliser les futurs conducteurs.**

Notre engagement en faveur de la sécurité routière

Wimoov intervient depuis 15 ans auprès des jeunes et des étudiants pour faire de la prévention notamment en milieu festif. Cette expérience a permis de développer un système unique qui offre des réponses pertinentes aux problématiques de la sécurité routière, de l'alcool et des psychotropes.

En impliquant pleinement les jeunes dans nos actions, nous leur permettons de s'engager pour des valeurs citoyennes porteuses de sens. Ils développent leurs compétences techniques en participant à la mise en place des actions de prévention et leurs compétences relationnelles en étant eux même vecteur d'information et acteur de la sensibilisation.

PRESENTATION DE LA PLATEFORME WIMOOV DU BASSIN HOULLER LORRAIN

[II.] Contexte et historique

[1] – Historique du projet

Le projet d'implantation d'une plateforme de mobilité sur le territoire a vu le jour en 2014, par la volonté des représentants de la Communauté de Communes du Pays Naborien d'apporter des solutions de mobilité concrètes et efficaces, dans le but de faciliter l'insertion socioprofessionnelle des publics les plus fragiles. Par l'intermédiaire du Groupe SOS, une rencontre entre les élus de la CCPN et les représentants de l'association Wimoov a lieu et se concrétise par le lancement d'une phase de pré-montage permettant de définir les conditions de réussite d'une plateforme de mobilité sur le territoire Est Mosellan. Dans le cadre d'un partenariat national, l'association Wimoov sollicite le groupe Total, également très présent sur le territoire.

La convention de partenariat tripartite confirmant la mise en œuvre d'une étude des besoins sur la mobilité non couverts à ce jour, ou répondant à de nouveaux besoins à destination des publics en difficultés d'insertion et de calibrage de services mobilité adaptés a été signée le 18 février 2015.

Membre du Groupe SOS depuis 2007, l'association a bénéficié d'un appui à l'ingénierie de la Direction Régionale Grand Est du Groupe SOS.

Il est à noter que le projet s'articule autour d'une forte volonté politique de la Communauté de Communes du Pays Naborien de proposer un projet de territoire (Bassin Houiller Lorrain). Cette démarche ayant été également très appuyée par les interlocuteurs de Total Carling/Saint-Avold. La phase de pré-montage a permis d'établir le diagnostic territorial et les préconisations pour la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme. Le diagnostic a pour objectif d'identifier les besoins des publics en insertion, ceux des intermédiaires de l'emploi ainsi que les attentes des autres partenaires.

Dans une optique de cohérence territoriale, sont prises en compte les variables :

Humaines (volumétrie des personnes à accompagner, moyens humains nécessaires, partenaires ressources au projet)

Logistiques (localisation des publics, implantation de la plateforme et des permanences, moyens matériels nécessaires à l'activité, partenaires techniques à mobiliser)

Financières (cout des services, implication des partenaires publics et privés)

De par son rôle de co-pilote novateur, et ayant sollicité l'association Wimoov sur le présent axe, la phase de pré-montage s'est concentrée à évaluer les enjeux et besoins de mobilité sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Naborien, en première instance.

Néanmoins, afin d'être en cohérence avec des enjeux locaux plus globaux (Bassin Houiller/Zone d'emploi de Forbach), l'association Wimoov s'est attachée à prendre en compte le déploiement du projet sur les territoires limitrophes à la Communauté de communes du Pays Naborien, dans une logique d'extension géographique progressive des services.

Le territoire d'implantation de la plateforme de mobilité au 1^{er} trimestre 2015 : la Communauté de Communes du Pays Naborien



Situé dans la partie Nord-Est du département de la Moselle, le territoire du bassin de Saint-Avoid est au cœur de la Moselle-Est, à approximativement, 40 km à l'Est de Metz, 112 km au Nord-Ouest de Strasbourg et 30 km au Sud-Ouest de Sarrebruck.

Les autoroutes A4 Paris-Strasbourg et A320 Freyming-Sarrebruck permettent un accès facile aux différentes villes qui composent ce territoire.

Ce site dispose aussi d'une gare SNCF (Saint-Avoid / Valmont) qui se trouve à environ 3 km au Sud du centre-ville de Saint-Avoid.

La gare routière de Saint Avold dessert toutes les communes du Bassin, avec son réseau Transavoid.

Il faut aussi noter la présence à moins d'une heure de l'aéroport Régional de Metz-Nancy Lorraine par la route RD 910 Faulquemont – Pont à Mousson.

Plusieurs zones industrielles sont implantées sur ce territoire :

Au Nord-Est de Saint-Avoid Z.I.L. du Hollerloch, du Gros Hêtre, rue des Généraux Altmayer (46 hectares).

Au Nord de Saint-Avoid ; L'EUROPORT (100 hectares)

Au Sud de Saint-Avoid / Valmont ; Zone ACTIVAL (48,5 hectares)

Z.I du FURST à Folschviller (10 hectares)

Z.A. du Grunhof et le site de Vernejoul à Porcelette (70 hectares)

Elle se compose de 10 communes.

[2] – Etat des lieux de l'économie sur le territoire de la CC du Pays Naborien

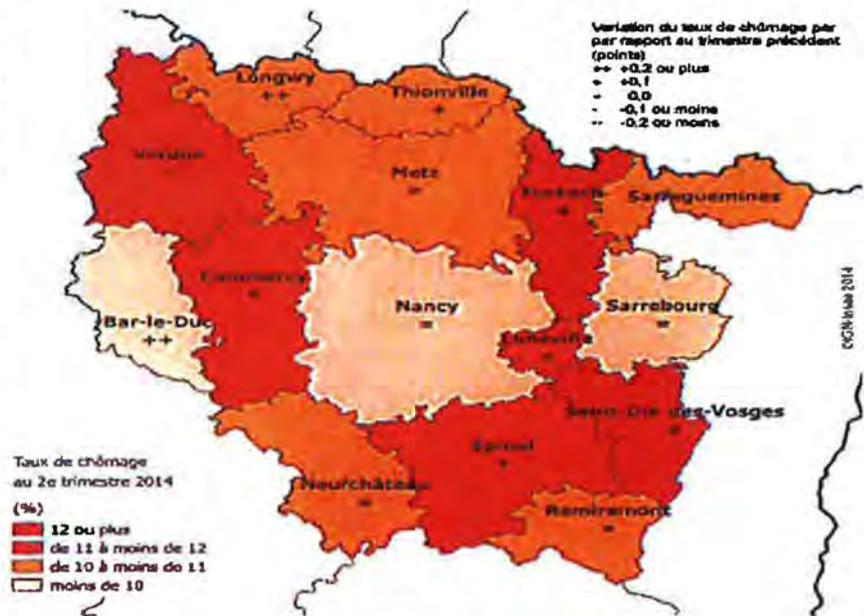
La fermeture des Houillères de Lorraine (arrêt définitif des embauches en 1984, arrêt de l'activité du dernier puits en 2004, dissolution des Charbonnages de France en 2007), « progressive et planifiée de longue date », a profondément impacté le bassin de vie, et plus précisément le tissu économique et social local et contraint les acteurs socio-économiques et politiques à mettre en œuvre des stratégies de développement territorial afin de maintenir la compétitivité et l'attractivité du territoire et de recréer un tissu d'activités et d'emplois.

La mise en œuvre d'une politique de développement économique destinée à favoriser la venue et l'épanouissement sur le territoire d'activités créatrices d'emplois pour la population locale ne semble pas avoir donné lieu à l'émergence d'une activité de substitution de taille équivalente, d'autant que d'autres secteurs industriels, comme celui de la chimie, continuent de restructurer.

Alors que le nombre d'habitants diminuait entre 1990 et 2006, la population lorraine (+1,6%) et plus encore la population mosellane (+2,5%) augmentaient du fait de l'essor des zones d'emploi de Metz (en croissance constante depuis 1975 avec 34 000 habitants supplémentaires dont la moitié entre 1990 et 2006), et à un degré légèrement moindre, de Thionville.

Les territoires d'intervention, dont la CC du Pays Naborien, sont situés sur la Zone d'emploi de Forbach (Atlas des Zones d'Emploi 2010 INSEE), qui regroupe 147 communes, et un peu moins de 220 000 habitants.

Cette zone d'emploi se caractérise par un taux de chômage plus important qu'aux autres échelons territoriaux (départemental, régional et national) et malgré une certaine stabilisation de ce taux de chômage, la zone d'emploi de Forbach ressort malgré tout avec le taux de chômage le plus élevé de Lorraine (13,5% contre 10,7%).



Sur le territoire, la CCPN bénéficie d'une importante attractivité et accueille parmi les plus grands établissements de la Moselle Est, et sur des activités variées :

- HOSPITALOR (665 salariés)
- TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE (736 salariés)
- DODO, leader européen de la fabrication de couettes et d'oreiller, et son usine de 55 000 m²
- NEUHAUSER Boulangerie et Viennoiseries
- ARKEMA (506 salariés)
- ALTUGLAS INTERNATIONAL (150 salariés)
- URSA France (130 salariés)

...

Données www.moselle-developpement.fr

Malgré cela, la CC du Pays Naborien recense un taux de chômage des 15 à 64 ans atteignant les 14,3% (Chiffres clés INSEE CC du Pays Naborien 245701388 – EPCI 2013) avec des difficultés croissantes sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les taux de chômage des 15 à 64 ans sont respectivement de :

- 18,5% sur la Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France
- 20,2% sur la Communauté de Communes de Freyming Merlebach
- 11,2% sur la Communauté de communes du district de Faulquemont 11,2%
- 17,5 % sur la Communauté de Communes du Warndt

(Insee, RP2011 exploitations principales)

La désindustrialisation progressive a entraîné la perte de 1000 emplois entre 1999 et 2009, tandis que les autres secteurs tels que l'APESAS (Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale), Restauration/Hôtellerie et Construction tendent à gagner des emplois (Données Atlas des EPCI 2013 Conseil Général de Moselle)

Les demandeurs d'emploi

Sur les 18 194 DEFM (A, B, C) recensés sur les périmètres d'intervention de la plateforme de mobilité :

- 3672 résidents sur La Communauté de communes du Pays Naborien
- 7564 sur la Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France
- 3344 sur la CC De Freyming Merlebach, ce qui représente 21% des DEFM, malgré une population moins importante que sur la CCPN
- 1711 sur la CC du district urbain de Faulquemont
- 1903 sur la CC du Warndt

Lors de la phase de pré-montage réalisée sur le territoire de la CCPN, nous avons pu ainsi affiner la connaissance et les besoins des publics du territoire.

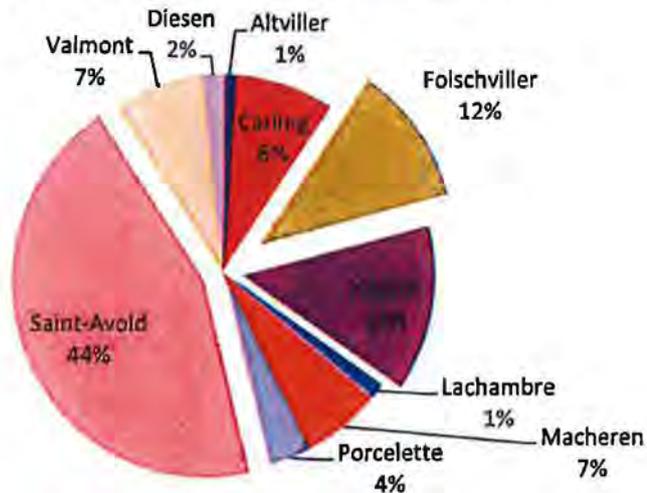
Données Pole Emploi 30/09/2014	Volume des publics
Demandeurs d'emploi catégorie A, B et C	3672 <i>+6,6 % sur un an contre +4,9 % sur la Région</i>
Dont Bénéficiaires Minimas sociaux (ASS/RSA)	966 <i>+17 % pour le RSA et +20,4 % pour L'ASS</i>
Dont Jeunes de moins de 26 ans	654 <i>-2,4 % sur un an contre -1,1 % pour la Région</i>

Répartition des DEFM sur la CC du Pays Naborien



Parmi les DEFM, 1473 personnes sont inscrits depuis plus d'un an, soit 41,20% (données Diagnostic social CCAS Saint Avoird 2013). La progression des demandeurs d'emploi est de 9,88% sur la ville de Saint Avoird, qui rassemble 44% de l'ensemble des DEFM de la CC du Pays Naborien.

Répartition des DEFM sur la CCPN



Le graphique ci-contre dresse la répartition des demandeurs d'emploi par commune pour l'année 2014. Les communes de Saint Avoird, L'Hopital et Folschviller représente 70% des DEFM du territoire.

Variation du nombre de DEFM 2012-2014 sur la CC du Pays Naborien

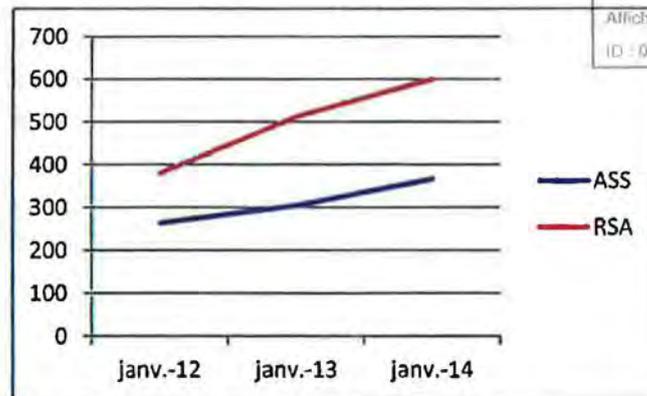
	sept-12	sept-13	sept-14	Variation sur un an	Variation sur deux ans
CC du Pays Naborien	3 004	3 446	3 672	6,6%	22,2%
Lorraine	162 977	177 501	186 142	4,9%	14,2%

Le nombre de demandeurs d'emploi a fortement augmenté en 2 années (+22%) et ce de manière plus importante que sur l'ensemble de la région Lorraine.

Les bénéficiaires du RSA

A mi-2014, le Conseil Général comptait 11 622 individus bénéficiaires du RSA (dont 8 042 soumis à obligations) sur le Bassin Houiller Lorrain. Il s'agit de l'ensemble des allocataires et de leurs conjoints, personnes nécessitant un accompagnement pour leur insertion sociale et professionnelle.

Les données complémentaires concernant la typologie des individus bénéficiaires du RSA fournies par le Conseil Général de Moselle ne sont pas exhaustives. Celles-ci sont complétées par les données Pole Emploi qui permettent d'avoir un aperçu de la répartition des bénéficiaires RSA sur la CCPN.



On constate un fort accroissement des bénéficiaires des minimas sociaux (ASS/RSA) sur les années 2012 à 2014, avec une variation de 16% pour la part des bénéficiaires du RSA inscrits au Pôle Emploi. (Données Marché du Travail- Pole Emploi septembre 2014)

Les Jeunes

La Mission locale Moselle Centre a pour mission d'accompagner les publics jeunes (<26 ans). Son territoire d'intervention comprend 137 communes qui se regroupent en 7 communautés au 1er janvier 2014.

Entre le 23 février 2014 et le 23 février 2015 et sur le territoire de la CCPN, 824 jeunes ont été accompagnés, dont 390 femmes.

⇒ Répartition des personnes selon leur lieu de résidence

Nombre de jeunes suivis	Femme	Homme	Somme :
ALTVILLER	5	5	10
CARLING	31	37	68
DIESEN	6	5	11
FOLSCHVILLER	40	61	101
LACHAMBRE	3	5	8
L HOPITAL	53	49	102
MACHEREN / Pt EBERSVILLER	22	18	40
PORCELETTE	9	10	19
ST AVOLD	192	207	399
VALMONT	29	37	66
Somme :	390	434	824

⇒ Nombre de personnes possédant le Permis de Conduire

Nombre suivi avec permis B	Femme	Homme	Somme :
ALTVILLER	4	4	8
CARLING	14	22	36
DIESEN	4	4	8
FOLSCHVILLER	24	30	54
LACHAMBRE	3	4	7
L HOPITAL	29	28	57
MACHEREN / Pt EBERSVILLER	11	13	24
PORCELETTE	9	5	14
ST AVOLD	92	111	203
VALMONT	18	19	37
Somme :	208	240	448

⇒ 400 d'entre eux possèdent une voiture.

Même si sur les moins de 26 ans, les problèmes financiers font partis des principaux freins à la mobilité (coût du permis B, achat du véhicule, réparation ...), le manque de transports collectifs hors intercommunalité reste la première entrave à la mobilité dans le temps car il apparaît trop compliqué d'utiliser les réseaux en place tout en conciliant des horaires imposés.

Cumulée à des freins psychologiques et à une méconnaissance des lignes, la question de la mobilité s'impose comme un frein important à l'insertion des jeunes, même sur de courtes distances.

[3] – Etat des lieux de la mobilité du territoire

Nous retrouvons selon les échelles territoriales et les compétences respectives des acteurs un ensemble d'actions visant à apporter des solutions complémentaires de mobilité à tout usager, et des conditions (financières) d'accès attractives pour les publics les plus en difficultés.

Le territoire de la CC du pays Naborien est marqué par l'absence d'opérateurs de mobilité de type associatif. Une structure associative, Eco mobilité Lorraine, fut présente durant de longues années, sans avoir un développement significatif. Eco mobilité Lorraine a cessé toute activité sur le territoire de la CC du Pays Naborien.

Les entretiens avec l'ensemble des acteurs ont montré une forte attente pour que la plateforme en création puisse assurer une continuité dans les axes de travail déjà débutés.

Le réseau Transavold

Relever le défi du développement économique est un des axes prioritaires de la CCPN. La CCPN s'emploie notamment pour le développement des transports publics sur son territoire et mise sur une politique de transport en commun volontariste et communautaire pour offrir à chacun de ses habitants, une véritable alternative à la voiture individuelle.

Le réseau Transavold se structure autour de cinq lignes de transport urbain, d'un transport à la demande et un service spécifique pour les personnes à mobilité réduite, assurant ainsi une offre de transport globale avec des tarifs proposant à chacun de trouver une solution de mobilité.

La répartition 2013 des voyages par titre montre une forte utilisation du réseau par les jeunes et les + de 60 ans.

Les scolaires restent les numéros 1 de la mobilité sur le territoire. L'ensemble des abonnements jeunes représente 63 % de nos validations (rapport d'activités Transavold 2013).

L'ensemble des Pass Jeunes représente 63% des voyages sur le réseau Transavold pour un total approchant les 450 000 déplacements (données Rapport d'activité Transavold 2013)

Les PASS Mobilité sont accessibles :

Pour toute personne de 60 ans et plus habitant la C.C.P.N. (cout de 12€ à la charge de l'utilisateur)

Pour les personnes invalides, RMistes, demandeurs d'emplois, titulaires du RSA (cout de 12€ à la charge de l'utilisateur)

Pour les plus de 65 ans, habitant Saint-Avold, sous conditions de ressources (correspondant au plafond minimum vieillesse) (gratuit)

Pour les personnes invalides, habitant Saint-Avold, (taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 % (gratuit)

Il est indiqué que 157 personnes utilisent un abonnement mobilité Annuel gratuit et 143 personnes bénéficient d'un abonnement mobilité mensuel (12€/mois). Les personnes pouvant prétendre à ses tarifications sociales sont orientées et accompagnées par le CCAS.

Il est constaté que les PASS adultes, TER et FLEXFAHRT sont peu sollicités par les habitants, ce qui reflète notamment une faible utilisation des transports par les actifs du territoire.

FLEXFAHRT est un abonnement mensuel et hebdomadaire intermodal intégrant un parcours ferroviaire et 4 réseaux urbains :

En Lorraine : les réseaux urbains des villes de Forbach, St Avold et Metz.

En Sarre : le réseau urbain de Sarrebruck.

Il est ouvert à tous, sans justificatif et vise les actifs.

Le réseau TIM

Le Conseil Général organise le transport des Mosellans en reliant la très grande majorité des communes.

Quelques chiffres :

900 autocars parcourant

64 000 km par jour

725 communes desservies sur 5 100 points d'arrêt

50 500 élèves transportés

1 485 000 voyageurs par an 134 lignes régulières interurbaines

434 circuits spécialement créés pour l'acheminement des élèves dans les établissements scolaires

Les lignes TIM complètent le réseau Transavold et permettent une sortie de la CCPN sur les territoires environnants

1 Metz Faulquemont

32 Albestroff Lachambre

120 Morhange Folschviller

24 Sarreguemines

139 Puttelange aux Lacs

21 Metz Forbach

138 Forbach Merlebach

8 Merlebach Creutzwald

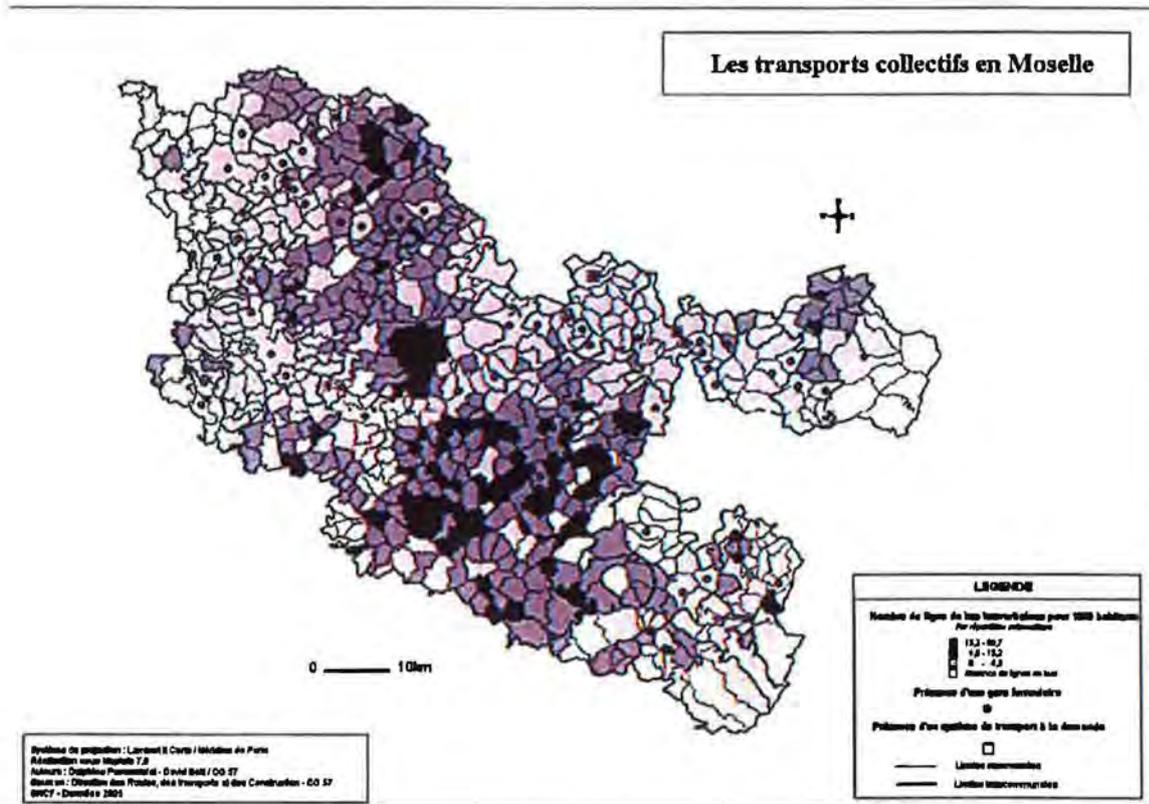
22 Carling Merlebach

7/15 Creutzwald

Une tarification spécifique existe pour favoriser l'accès au réseau TIM aux personnes en précarité avec notamment le Pack TEMPO, permettant de voyager à moitié prix sur l'ensemble du réseau TIM.

Il est accessible aux familles nombreuses, aux plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap, aux apprentis, aux allocataires du RSA ou l'ASS et aux chômeurs.

Actuellement, les données recueillies auprès du Conseil Général de Moselle, relatives à l'utilisation du réseau TIM n'ont pas permis d'apporter une vision qualitative de l'usage fait par les publics les plus fragiles.



On constate un fort maillage autour de grands pôles urbains, tels que l'agglomération messine. Néanmoins, le nombre de lignes inter urbaines reste relativement faible sur l'Est Mosellan et notamment les territoires-cibles. Cela tend à renforcer la tendance que la voiture reste un outil de mobilité fort sur le territoire et une clé pour accéder à l'emploi ou la formation, impactant fortement les personnes en situation d'insertion socioprofessionnelle.

[4] – Etat des lieux de la mobilité des publics cibles

Malgré l'offre existante et la volonté de favoriser l'intermodalité, les transports restent peu utilisés par les populations les plus en difficultés. Les territoires rencontrent d'importantes problématiques d'emploi auxquelles s'ajoutent les problèmes de mobilité pour les publics en situation d'insertion socioprofessionnelle.

Outre les données recueillies, les entretiens avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale du territoire de la CC du Pays Naborien ont permis d'affiner les problématiques de mobilité et les besoins qualitatifs des publics.

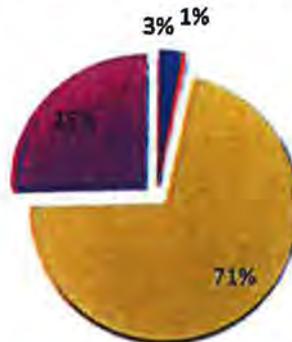
Les demandeurs d'emploi

On constate que 25% des DEFM (toutes catégories), soit 750 personnes sont sans moyen de locomotion, leur permettant d'accéder à une offre d'emploi ou de formation, hors desserte des réseaux de transports existants et/ou sur des horaires. 71% des DEFM possèdent une voiture.

Données DE catégories 1-2-3 Pôle Emploi Saint-Avoid (Extraction IOP 28 octobre 2014 sur les communes du PAYS NABORIEN)

répartition des DEFM sur la CCPN selon les moyens de locomotion à disposition

■ 2 roues motorisées ■ 2 roues non motorisées ■ Automobile ■ Sans moyen

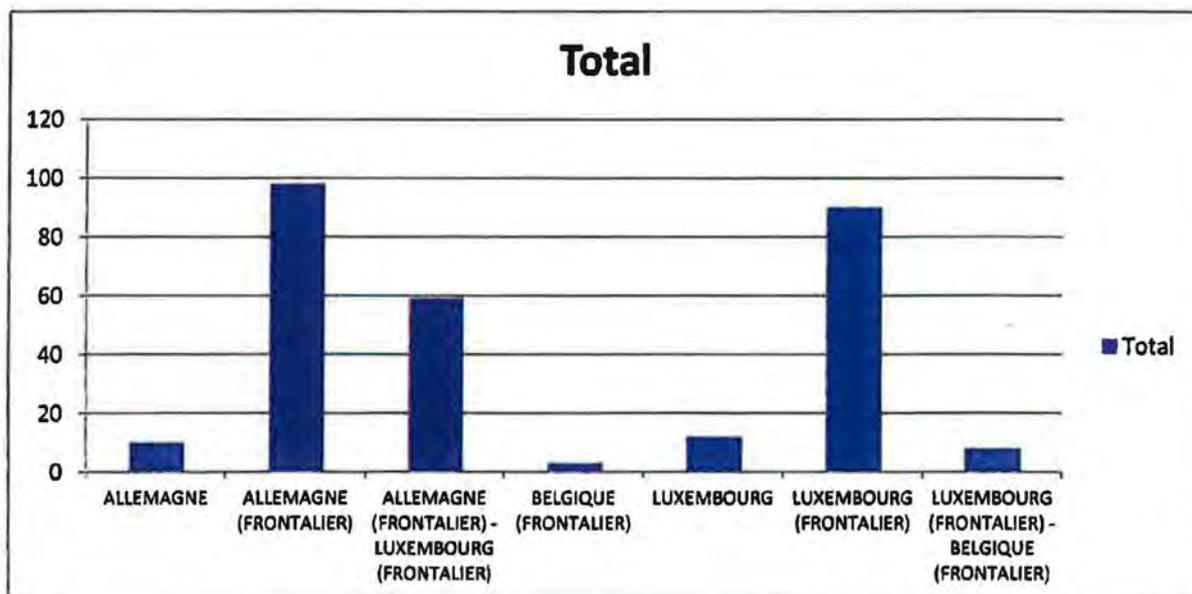


2200 Demandeurs d'emploi possèdent le permis de conduire. Néanmoins, **223 Demandeurs d'emploi possédant le permis de conduire A ou B sont sans moyens de locomotion.**

527 personnes sur le territoire de la CC du pays Naborien ne disposent ni du permis de conduire, ni d'un moyen de locomotion motorisé permettant de réaliser des distances de plus de 15km en toute sécurité. (Saint Avold-Metz: 42 Km/ Saint Avold- Forbach: 21km/ Saint Avold- Saarbrücken: 38 km)

De fait, la zone de recherche d'emploi ou de formation de ces publics s'en retrouve restreinte.

A travers les entretiens que nous avons réalisés avec nos prescripteurs (Pôle-Emploi, Mission Locale, UTASI ...), il est constaté que le plus grand frein à la mobilité sur le territoire est un frein psychosocial, surtout sur les zones rurales.



Malgré l'attractivité de l'emploi frontalier, la mobilité frontalière des demandeurs d'emploi reste limitée. Il est recensé 280 personnes déclarant leurs aptitudes à être mobiles pour pourvoir un emploi à l'étranger. Et seulement 5% des DEFM déclarent une mobilité totale.

L'APRE fut peu utilisé sur le territoire de la CCPN à la vue des besoins pré identifiés, avec 40 dossiers de financement APRE, avec une moyenne de 628€ par dossier.

Les motifs de sollicitation de l'APRE ont été

- 16 financements de permis de conduire
- 3 achats de véhicule
- 2 paiements d'assurances
- 5 réparations de véhicules
- 14 financements transports

L'APRE était toujours attribuée dans un cadre de dynamique professionnelle (95% pour un emploi à l'emploi).

Les bénéficiaires du RSA

En matière de mobilité, les données sont basées sur du déclaratif et ne sont pas exhaustives. Elles sont directement corrélées aux différentes informations renseignées par chaque dossier suivi par le Conseil Général. Elles ne font pas l'objet d'un recensement spécifique. Cependant, bien que ces résultats soient partiels, les informations reçues des UTASI locales permettent d'avoir un aperçu des possibilités de besoins des allocataires du RSA.

De ces entretiens, il ressort que les problématiques de mobilité en lien avec les freins psychosociaux sont déterminantes dans le cadre des parcours d'insertion sociale et professionnelle, et prégnantes sur le territoire de l'est Mosellan globalement et plus spécifiquement sur la CC du Pays Naborien et sur la CA de Forbach Porte de France. Les outils mis à disposition par la CC du Pays Naborien, comme le TAD (Transport à la demande) ne sont pas des outils que les bénéficiaires des minima sociaux peuvent s'approprier car il semble complexe de solliciter ce service à leurs yeux.

Une forte attente est exprimée sur les permis de conduire, notamment depuis l'inactivité de la structure Eco mobilité Lorraine.

Les jeunes

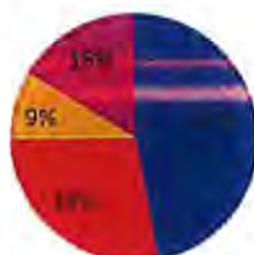
Parmi les jeunes inscrits à la mission locale en 2013, le degré de mobilité exprimé est :

- Pas mobile du tout : 2,7%
- Très peu mobile (5 km max.) : 12,2%
- Peu mobile (15 km max.) : 64,5 %
- Moblie (60 km max.) : 15,8%
- Très mobile : 2,5%
- Non renseigné : 2,3%

⇒ 79,4 % des jeunes suivis par la Mission Locale ne sont pas mobiles ou ont une mobilité inférieure à 15 kilomètres.

Les moyens de déplacement principaux des jeunes en contact en 2013

- Automobile
- Transport en commun
- Autre moyen de locomotion
- Sans moyen de locomotion



Malgré un taux de motorisation important, la mobilité déclarée du public Jeunes reste restreinte par des freins autres que matériels. Parmi les demandes exprimées par les jeunes en 2013, l'emploi et la formation représentent plus de 90% des demandes. Le facteur « mobilité » n'est pas perçu par les jeunes comme un vecteur de progression dans l'atteinte de leurs objectifs d'insertion socioprofessionnelle. Cela induit un constat: la mobilité n'est pas limitée à une réponse d'objet

Les stagiaires de la formation professionnelle

300 stagiaires sont situés au Centre AFPA de Saint Avold et 150 sur celui de Faulquemont. 80% des stagiaires sont titulaires du permis de conduire et 50% ont un véhicule.

Dans le cadre de l'«Initiative Carrière du secteur économique - Alliance pour la qualification professionnelle de la jeunesse en Europe», une enquête a été réalisée par l'AFPA auprès d'actifs (DE+ salariés) accueillis dans les centres AFPA lorraine ayant une qualification ou une expérience de plus d'un an dans l'industrie et auprès des stagiaires Industrie dans ces centres AFPA. Celle-ci démontre que la mobilité/situation géographique est le 2nd frein pour les personnes après la langue, pour obtenir un emploi en Allemagne.

Les principales difficultés rencontrées sont liées à :

- Accès aux Centres, notamment Faulquemont (absence de Transport en commun)
- Accès aux stages durant les formations (alternance)
- Accès à l'emploi après formation

Outre l'absence de matériel, force est de constater que les stagiaires ont peu de connaissances sur les aides existantes, ce qui limite dès le début de la démarche les déplacements et, la mobilité d'une manière plus générale.

[5] –Constats et volumétrie des publics cibles

Problématiques psychosociales des publics

- Carte mentale réduite (peur de sortir du territoire connu), même pour les publics possédant le permis de conduire et/ou un véhicule
- Peu de recherches au-delà de la commune ou des communes limitrophes
- Crainte d'utiliser les transports collectifs
- Méconnaissance des réseaux collectifs
- Méconnaissance des aides mobilisables selon le statut
- Difficulté d'apprentissage du code et du permis de conduire
- Gestion de la mobilité limitée à un mode de déplacement

Problématiques des publics relatives au matériel

- Non possession d'un vélo/ deux-roues / voiture OU possession partielle d'un moyen matériel
- Coût des réparations des voitures dites « âgées »

Problématiques rencontrées par les professionnels de l'emploi et de l'insertion sociale

- Difficultés à pourvoir les postes sur et hors territoire, notamment l'emploi frontalier
- Difficultés d'orienter les publics vers les métiers en tension (aide à la personne, restauration,...) à cause de la forte mobilité et/ou des horaires atypiques
- Manque d'information sur l'évolution des réseaux de transport existants et sur la tarification sociale
- Manque de temps et d'expertise pour détecter puis traiter les problématiques de mobilité
- Besoin d'un opérateur mobilité proposant un accompagnement pédagogique sur la thématique de la mobilité

Volumétrie des publics potentiels

Nous estimons à 700 les personnes en difficulté de mobilité qui sont également en situation de fragilité immédiate.

[II.III] Objectifs de la plateforme

[1] – Objectif principal

En œuvrant pour une mobilité autonome et responsable, Wimoov favorise l'accès ou le maintien dans l'emploi (ou en formation), ainsi que l'ensemble des déplacements des publics en situation de fragilité sur le territoire des Communautés de Communes du Pays Naborien, Freyming Merlebach, du District de Faulquemont et de la Communauté d'agglomération Forbach Porte de France.

[2] – Objectifs opérationnels

Concernant le public

Assurer le bilan de compétences et l'analyse des besoins de mobilité des personnes qui sont orientées par les acteurs de l'insertion sociale et de l'emploi du territoire, et pour lesquelles une problématique liée à la mobilité a été identifiée (outil de diagnostic individualisé, animation du réseau des acteurs de l'insertion sur le thème de la mobilité, centre de ressources et d'information, construction d'outils, etc.).

Orienter les bénéficiaires, en accord avec le prescripteur, vers une formation mobilité et/ou vers un service de mise à disposition de moyens matériels (location de véhicules 2 et 4 roues à tarif solidaire, covoiturage, etc.).

Concernant le territoire et les partenaires de la plateforme

Servir de support « mobilité » à l'ensemble des acteurs déjà à l'œuvre sur le territoire (les Pôles Emploi, Mission Locale, UTASI, Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) comme Saint Nabor Services, CCAS, centre de formation AFPA, CAF, prestataires Pôle Emploi, etc.).

Favoriser la mise en œuvre d'une dynamique territoriale.

Structurer un réseau permettant la mise en place d'un observatoire des besoins de déplacements des publics en insertion et être force de propositions auprès des Autorités Organisatrices de Transports Urbains (Transavold, Forbus) et des collectivités locales.

[II.IV] Publics cibles

Nos services s'adressent au public en insertion sociale et/ou professionnelle, accompagné par des structures assurant un suivi socioprofessionnel, et résidant sur les territoires cibles :

- demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi,
- bénéficiaires du RSA,
- jeunes des Missions Locales,
- stagiaires de la formation professionnelle,

salariés précaires à temps partiel,
intérimaires ou salariés en parcours d'insertion par l'activité économique, etc.

Une attention particulière sera portée aux publics issus des quartiers prioritaires de la Politique de Ville ou aux personnes résidant sur des territoires ruraux.

En 2015, et compte tenu d'une activité sur 6 mois pleins, l'objectif est d'accompagner 200 personnes.

[II.V] - Fonctionnement de la plateforme de mobilité

La plateforme de mobilité fonctionne comme un guichet unique en réponse à toutes les problématiques de mobilité de ces publics cibles.

[1] - Définition

Une plateforme Wimoov est un lieu d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de mobilité adaptée aux besoins de tous les publics en situation de fragilité. De par son implantation locale et sa modularité, elle joue un véritable rôle d'interface entre les acteurs de la mobilité des territoires, dont elle vient compléter les dispositifs existants.

[Qu'est-ce qu'une plateforme Wimoov ?]



[2] - Fonctionnement général

La plateforme Wimoov se déploie en **collaboration** avec l'ensemble des acteurs de la mobilité des territoires : pouvoirs publics, entreprises, associations, acteurs de l'insertion (CCAS, SIAE, Pôle Emploi,...)

Ses services s'adressent à tous les publics en situation de fragilité (travailleurs précaires, chômeurs, personnes en situation d'insertion professionnelle, personnes à mobilité réduite, seniors, jeunes) qui rencontrent des problématiques de mobilité.

Elle déploie, selon un **processus d'accompagnement structuré et coordonné**, un **parcours d'accompagnement à la mobilité** en mettant en œuvre des solutions concrètes (services matériels, solidaires, formations ...) visant l'autonomie en termes de mobilité.

Prescripteurs (Pôle Emploi, missions locales, services du Conseil Général, PLIE, structures de l'insertion par l'activité économique, CCAS, organismes de formation, centres sociaux, associations...)



ACCÈS EMPLOI, MAINTIEN EMPLOI, ACCÈS FORMATION

[3] - Processus d'accompagnement

Phase 1 : L'implication des prescripteurs

Les réunions

Afin de présenter l'association Wimoov et les services proposés par la plateforme aux structures d'accompagnement social et/ou professionnel du territoire, il est proposé la mise en place de réunions d'information collectives.

Ces réunions auront pour but de présenter :

- L'objectif de la plateforme (faciliter la mobilité),
- Les services proposés et leurs conditions d'utilisation,
- Les principes de fonctionnement (prescription, évaluation, etc.),
- Les outils de travail communs (fiche de liaison),
- Le personnel de la plateforme.

La mise en place de ces réunions en direct avec les référents s'avère efficace en termes de compréhension du projet et d'utilisation des services. Elles sont réitérées de façon régulière dans le but d'informer les nouveaux arrivants dans les structures, d'informer de la mise en place de services supplémentaires et également d'évaluer conjointement avec les référents les résultats obtenus par la plateforme et les améliorations susceptibles d'être adoptées pour plus d'efficacité.

La fiche de liaison

Afin de formaliser les modalités de prescription, cet outil de liaison est indispensable et permet :

- L'identification de la structure prescriptrice et du référent du bénéficiaire,
- L'identification complète du bénéficiaire (statut, genre, âge, etc.),
- La description de la problématique identifiée par le référent,
- La synthèse de l'évaluation des compétences mobilité identifiées par le conseiller mobilité de la plateforme,
- La description de la problématique de mobilité identifiée par le conseiller mobilité,
- La préconisation d'une (de) solution(s) mobilité par le conseiller mobilité,
- La mise en œuvre de la (des) solution(s) par Wimoov ou un autre opérateur.



Phase 2 : Le diagnostic via le Bilan de Compétences en mobilité

Objectifs

Le Bilan de Compétences Mobilité est un outil de diagnostic des problématiques de mobilité d'une personne en insertion sociale et/ou professionnelle au moment de son entrée dans un parcours d'accompagnement à la mobilité.

L'outil Bilan de Compétences Mobilité fournit en premier lieu un cadre d'analyse de la situation individuelle d'une personne, d'un point de vue socio-professionnel et du point de vue de sa mobilité quotidienne.

En second lieu, il permet d'analyser les différentes solutions de mobilité que la personne peut mobiliser pour faire évoluer sa situation socioprofessionnelle. Il constitue ainsi la base du démarrage d'un parcours d'accompagnement à la mobilité.

Il vise :

à détecter les problématiques de mobilité que rencontre la personne au moment de l'entretien dans le cadre de son parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle : accessibilité aux lieux d'emploi, disponibilité horaire pour l'exercice d'une activité professionnelle, déplacements liés à la recherche d'emploi, exigences de mobilité pour l'exercice d'une activité etc.

à définir les solutions de mobilité les plus cohérentes, en prenant en compte les impératifs de développement durable, pour faire évoluer positivement la situation du bénéficiaire. Enfin, il fait office de base de travail pour l'orientation du bénéficiaire vers des services et dispositifs de mobilité.

Description

Le Bilan de Compétences Mobilité prend la forme d'un entretien d'une durée variant de 45 minutes à 1 heure 30.

Le cœur de l'entretien s'articule autour de quatre grandes parties, abordées dans une continuité logique :

La situation socioprofessionnelle de la personne (1) est abordée en premier lieu, elle permet de comprendre sa ou ses problématiques d'insertion sociale et/ou professionnelle.

En second lieu, les pratiques de mobilité quotidienne de la personne sont abordées, en prenant en compte les éléments issus de la discussion sur la situation socio-professionnelle. Cette deuxième

partie permet de comprendre la situation socio-spatiale et socio-temporelle (2) dans laquelle évolue la personne.

A l'issue de ces deux premières parties, le Conseiller Mobilité doit être en mesure de synthétiser les **problématiques d'insertion** de la personne et ses besoins en mobilité pour faire évoluer positivement sa situation.

Les deux parties suivantes se focalisent sur les **solutions de mobilité**, en séparant les moyens de déplacements (3) des ressources de mobilité alternatives au déplacement (4).

Dans ces deux parties, il s'agit pour le Conseiller Mobilité de faire le point sur les **solutions** dont dispose la personne pour ses projets liées à son insertion sociale et professionnelle : sont abordées les problématiques d'accessibilité, de compétences d'utilisation et d'appropriation des différentes solutions de mobilité.

Au terme de ces quatre grandes parties, le nouveau bénéficiaire exprime **ses attentes** en matière d'accompagnement à la mobilité, et à l'issue de la discussion, le Conseiller Mobilité présente au bénéficiaire les solutions de mobilité qu'il préconise dans le cadre **d'un parcours d'accompagnement à la mobilité**.

Impact et plus-value

Ces Bilans de Compétences en face à face permettent aux personnes de :

- Prendre conscience de leurs compétences en mobilité, qu'il avait parfois occultées
- Prendre conscience de l'importance de développer son territoire de recherche d'emploi afin d'augmenter ses chances de retrouver un emploi, et donc être davantage mobile.
- D'être informé sur les transports en commun existants sur le territoire
- D'être informé sur les offres de mobilité alternatives (covoiturage,)
- De faire le lien entre mobilité et insertion professionnelle

Phase 3 : La définition de l'Indice de mobilité

Objectifs

L'Indice de mobilité est un **Indicateur quantitatif** mesurant le niveau de mobilité d'une personne. Il vise à mesurer le niveau de mobilité d'une personne en situation d'insertion professionnelle.

C'est un **Indicateur contextualisé**. Il ne vise pas à proposer le niveau absolu de mobilité d'une personne, mais un niveau de mobilité relatif à une situation présente et une situation projetée. Il a pour objectif de mesurer l'impact de la mobilité quotidienne d'une personne sur sa capacité à faire évoluer positivement sa situation professionnelle.

De manière générale, l'Indice de mobilité apporte des **éléments de compréhension des problématiques de mobilité** qui touche une personne dans le cadre de son insertion professionnelle. Il permet de mesurer à quel degré la question de la mobilité constitue pour une personne donnée une contrainte (ou au contraire un atout) pour son insertion professionnelle.

Les Indices thématiques qui compose l'indice générale permettent de cibler quels champs de la mobilité ont les plus forts impacts. L'indice de mobilité apporte ainsi du contenu au Conseiller Mobilité en vue du diagnostic mobilité d'un bénéficiaire, et de son orientation vers des services de mobilité.

L'Indice de mobilité constitue aussi un outil **d'analyse des évolutions des problématiques de mobilité** des bénéficiaires dans le cadre de leur parcours d'accompagnement à la mobilité.

Dans une visée opérationnelle, il permet aussi de présenter et de valoriser l'**impact des actions** mises en œuvre auprès des bénéficiaires des plateformes Wimoov.

Descriptif

L'indice de mobilité prend la forme d'un chiffre dont la **valeur minimum est 0**, ce qui correspond à une situation théorique d'immobilité totale.

L'indice de mobilité n'a pas de valeur théorique maximale, l'idée d'une mobilité optimale n'étant pas envisagée.

La construction de l'indice de mobilité est basée sur une **hiérarchisation** précisant différents niveaux de mobilité :

- IM = 0 Immobilité totale
- 0 < IM < 6 Grandes difficultés de mobilité en vue de l'insertion professionnelle : phénomènes ayant des effets bloquants ou quasi-bloquant.
- 6 < IM < 8 Difficultés de mobilité en vue de l'insertion professionnelle : phénomènes ayant des effets non bloquant mais limitant grandement l'insertion professionnelle.
- 8 < IM < 10 Contraintes de mobilité quotidienne ne créant pas de véritables freins pour l'insertion professionnelle de la personne.
- IM > 10 Mobilité quotidienne « confortable » : la mobilité ne constitue pas un frein, elle peut même s'avérer être un atout pour l'insertion professionnelle de la personne.

Il est possible que l'indice de mobilité soit supérieur à 10, dans ce cas la mobilité quotidienne de la personne constitue un atout individuel pour son insertion professionnelle.

Grâce à tout un ensemble d'informations obtenues au cours d'un Bilan de Compétences Mobilité, notamment sur les solutions de mobilité dont dispose le bénéficiaire, l'Indice de Mobilité calcule, selon la situation socioprofessionnelle dans laquelle il se trouve et la situation socioprofessionnelle qu'il recherche, un ensemble d'indices thématiques, qui selon une formule de pondération, donneront le résultat de l'indice final.

Ce calcul se réalise automatiquement à l'issue du Bilan de Compétences Mobilité, grâce à une interface informatique développée par Wimoov – Salesforce Activités

La plus-value :

Les formules de calcul de l'indice de mobilité sont construites à partir de valeurs objectives, ce qui en fait un outil ayant une valeur scientifique. Les informations servant de base pour le calcul de l'indice de mobilité sont de trois origines différentes : des données objectives, des données déclaratives de la part du bénéficiaire, et des données d'analyse de la part du Conseiller Mobilité. En ce sens la qualité de l'Indice de mobilité dépendra en partie de la qualité des données recueillies lors du Bilan de Compétences Mobilité, ainsi que de la qualité d'analyse du discours du bénéficiaire de la part du Conseiller Mobilité.

Phase 4 : La mise en œuvre du parcours de mobilité

Le parcours mobilité ne peut être établi qu'à partir de préconisations, sur le court, moyen et long terme et ce en accord avec le bénéficiaire.

Ce **parcours est évolutif**, il est fonction de l'état d'esprit du bénéficiaire et des opportunités d'emploi ou de formation qui se présentent.

Il se coordonne autour de **services matériels, de services solidaires et de formations (Cf. fiches actions)** dans l'objectif de permettre des déplacements autonomes et responsables mais constitue un véritable accompagnement.

Celui-ci se décline sous forme de rencontres régulières et de contractualisations « d'objectifs mobilité » à atteindre à court et moyen terme.

Ces parcours sont pilotés par les **conseillers en mobilité** des plateformes en lien continu avec les prescripteurs afin que mobilité et insertion sociale et professionnelle soient en synchronisation permanente.

Les parcours ont des durées qui varient en fonction des potentiels et des difficultés des bénéficiaires mais aussi en fonction des typologies des services de mobilité déployés. Un parcours intégrant un accès au permis de conduire sera nécessairement plus long qu'un parcours nécessitant la mise en place de formations ayant pour objectif l'autonomie dans l'utilisation des transports en commun.

La durée des parcours est défini par le conseiller mobilité et son bénéficiaire, en accord avec le prescripteur qui reste le référent du parcours d'insertion global du bénéficiaire.

Phase 5 : L'évaluation et l'accès à l'autonomie

Après la mise en œuvre du parcours, différents niveaux d'évaluation permettent d'y mettre un terme :

La définition de solutions pérennes de mobilité

La reprise d'emploi / de formation sans difficulté de mobilité

L'évolution de l'indice de mobilité

En effet, en fin de parcours, le conseiller mobilité pourra procéder à un nouvel entretien Bilan de Compétences et ainsi calculer un nouvel indice de mobilité.

Il sera donc évalué la progression de cet indice : **cet indicateur factuel et scientifique permettra au bénéficiaire et au prescripteur de situer, en fin de parcours, non niveau de mobilité.**

[II.VI] Impact et résultats attendus sur le territoire

Chaque territoire possède des spécificités liées aux transports et aux déplacements de ces habitants. La plateforme Wimoov, grâce à l'expérience du réseau national des plateformes dans lequel elle s'inscrit, est capable de **comprendre et d'analyser les enjeux locaux de mobilité** et de construire une offre de services et d'actions adaptés à cet environnement. Nous souhaitons nous adapter au territoire et à ces besoins pour mieux répondre aux problématiques réelles que rencontrent les personnes en difficultés sur le terrain : accès à l'emploi, insertion sociale, sécurité routière, incapacité à se déplacer au quotidien ... autant de portes d'entrées vers notre cœur de métier : **la mobilité.**

Les activités de la plateforme vont permettre de **tisser des liens étroits entre les différents acteurs de la mobilité** et de mettre en résonance les actions des uns et des autres. En effet, de nombreuses initiatives existent localement et l'un de nos objectifs principal est de permettre une **meilleure coordination des offres existantes**. Les premiers bénéficiaires de cette **amélioration du maillage territorial** sont les habitants. En mettant en lien nos bénéficiaires avec les opérateurs de mobilité, en travaillant main dans la main avec les élus et les acteurs institutionnels, en formant les personnes en difficultés pour qu'elles maîtrisent leur déplacement sur le territoire, **c'est toute l'économie locale qui bénéficie de cette dynamique vertueuse !**

La coopération fait partie de notre ADN. Depuis 15 ans, nous n'avons eu de cesse **d'innover et de co-construire avec nos partenaires** des solutions qui permettent aux personnes vulnérables de **sortir d'une logique de l'exclusion et de se réapproprier leurs déplacements.**

Améliorer la mobilité, redynamiser les bassins d'emplois, tisser des liens entre les acteurs du territoire : en plus de proposer des **solutions concrètes sur le plan économique et social**, les plateformes œuvrent en faveur d'un **développement local durable**. Nos actions ont une réelle **plus-value environnementale** puisqu'elles sensibilisent les populations et ont l'ambition de faire évoluer les mentalités sur les sujets d'éco-conduite, de co-voiturage et de modes de transports doux (marche, vélo, etc.).

LES SERVICES DE LA PLATEFORME DE MOBILITE SUR LE BASSIN HOULLER

[III.1] – les solutions matérielles

[1] – la Mise à disposition de véhicules (voitures et scooters)

[OBJECTIF]

Pallier le manque de transports en commun, d'un vélo ou d'un véhicule.

[À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?]

À toute personne ne disposant pas d'un véhicule personnel pour ses déplacements professionnels (accès emploi ou formation)

[QU'EST-CE QU'UNE MISE À DISPOSITION DE VÉHICULE ?]

Ce service permet aux personnes n'ayant pas de moyen de déplacement adapté à leurs ressources, de se rendre à leur travail ou à une formation en bénéficiant de la mise à disposition d'un véhicule à tarif solidaire.

Grâce à ce service, le bénéficiaire dispose d'un véhicule assuré et certifié par les équipes Wimoov, tout en étant guidé dans la recherche de solutions pérennes après cette période de mise à disposition transitoire.



Dans le cadre de la mise à disposition de matériel, une contractualisation est prévue entre l'association WIMOOV (à travers son représentant, le conseiller en mobilité) et le bénéficiaire.



Cette contractualisation se traduit par un contrat de mise à disposition stipulant les obligations et engagements de chaque partie, en termes d'usage du véhicule, de durée, de modalités de mise à disposition et d'éléments à fournir pour valider la mise à disposition (contrat de travail, promesse d'embauche, ordre de mission, convention de stage,...).

La durée initiale du contrat est déterminée par le conseiller en mobilité en fonction des besoins identifiés. Sa reconduction est alors réalisée dans le cadre du suivi et après une nouvelle rencontre entre l'utilisateur et le conseiller en mobilité, appelée point étape.

Ce point étape permet de suivre l'évolution (recherche de solutions de mobilité durable) et l'état matériel du véhicule mis à disposition.

Les véhicules mis à disposition par l'association Voiture&Co le seront avec les assurances afférentes. Dans le cadre de ses activités, l'association Voiture&Co a développé un partenariat national avec la MACIF pour uniformiser ses tarifs sur tous les territoires d'intervention. Le coût d'usage d'un véhicule inclut l'assurance.

[LES PLUS-VALUES]

Pour le bénéficiaire : Maintien / Accès à un emploi, Pouvoir se rendre à un entretien d'embauche, à un emploi ou/et à une formation.

Pour les organisateurs, Garantie de la présence des salariés et limitation du turn-over.

Pour la planète : Diminution des émissions de gaz à effet de serre via la mise à disposition de véhicules moins polluants (véhicules neufs) ou de véhicules propres



[TÉMOIGNAGE]

Pierre, 21 ans, Valenciennes

« Grâce à la location d'un scooter à la plateforme de Valenciennes, j'ai pu obtenir un poste en restauration et ainsi continuer à travailler en horaires décalés. J'ai pu finir ma période d'essai et maintenant je suis en CDI ! »

[2] – la réparation de véhicules via le réseau de Garages Renault Solidaires (GRS)



RENAULT

L'association WIMOOV a développé en 2012, un partenariat avec l'entreprise Renault dans le cadre du développement de la RSE (Responsabilité Sociale de l'entreprise).

L'entreprise Renault a le souhait de mettre en place des GRS, Garages Renault Solidaire. Ce sont des concessions, filiales ou agences du réseau Renault dont une part de leur activité est consacrée aux personnes à faibles revenus.

Dans le cadre d'une démarche de volontariat, la concession Renault présente sur la ville de Saint Avold s'est positionné en qualité d'adhérent au programme MOBILIZ RENAULT et donc, en tant que GARAGE RENAULT SOLIDAIRE sur le territoire.

[OBJECTIF]

Permettre aux bénéficiaires de se déplacer en toute sécurité dans un véhicule réparé et entretenu, à un tarif solidaire.

[QU'EST-CE QU'UNE RÉPARATION VIA LE RÉSEAU GRS ?]

C'est un service qui permet de bénéficier d'un tarif social auprès de l'un des Garages Renault Solidaire, partenaire de Wimoov, sur l'ensemble du territoire. Le garage se porte volontaire pour assurer les réparations avec la qualité Renault.

[LES PLUS-VALUES]

Pour le bénéficiaire : Certitude d'avoir un véhicule fiable, vérifié par un professionnel.

Pour les organisateurs : Investissement dans un projet à forte plus-value sociale.

Pour la planète Diminution des émissions de gaz à effet de serre.

[TÉMOIGNAGE]

Fatima, 34 ans, Trappes

« J'ai besoin de ma voiture, actuellement en panne, pour aller travailler, il n'y a pas de bus qui corresponde à mes horaires, mais c'est une vieille voiture. Mon conseiller mobilité à Trappes m'a parlé du Garage Renault Solidaire. J'ai demandé un devis, c'était moins cher qu'ailleurs et puis comme c'est Renault, j'étais rassurée. Maintenant, je roule à nouveau avec ma voiture. »



[III.II] – les Formations

[1] – les formations mobilité

[OBJECTIF]

Permettre à chacun de s'approprier les solutions de mobilité offertes par le territoire et de devenir autonome dans ses déplacements.

[À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?]

À toute personne ne disposant pas ou n'ayant pas la nécessité d'un véhicule personnel pour ses déplacements quotidiens.

[QU'EST-CE QUE LA FORMATION MOBILITÉ ?]

La formation mobilité s'articule autour de modules d'1h30 à 4h, créés sur mesure en fonction des spécificités du territoire.

Dispensées par nos conseillers mobilité, ces sessions de formation permettent aux stagiaires de se familiariser avec les outils (modes de transports en commun et réseaux, plans, outils internet) et d'acquérir les compétences nécessaires à une mobilité autonome, plus responsable et plus durable.

[LES PLUS-VALUES]

Pour le bénéficiaire : Autonomie dans les déplacements et accès au mieux-vivre.

Pour la collectivité : Meilleure connaissance du territoire et du réseau des transports en commun.

Pour la planète : Diminution des émissions de gaz à effet de serre grâce à la promotion de modes de déplacements plus durables.

Exemple de sessions :

Module	Durée	Objectifs	Contenus	Outils
Module 1 Le budget de l'usager	Variable	Choisir le mode de déplacement le plus adapté à son budget	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l'offre de transport : transports collectif, transports individuels et les nouveaux modes de déplacements - Présentation des aides aux transports en communs. Les aides au passage du permis de conduire. Les micros crédits - Comparer 3 types de transports 	<ul style="list-style-type: none"> - Supports et documentation : horaires, plan de ville, plan de lignes ... - Internet / power point / document de synthèse / fiche de budget - ...
Module 2 Savoir utiliser Internet pour organiser ses déplacements	3h / 4h	Optimiser ses déplacements grâce à Internet	<ul style="list-style-type: none"> - Initiation à l'outil Informatique - Utiliser un moteur de recherche / définir des mots clefs - Découverte de tous les sites Internet - Recherche d'horaires et de - Simulation de réservation de billets - Tracer des itinéraires / évaluer ses frais - Lecture de carte en ligne - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Support PPT - Internet
Module 3 Repères en milieu urbain	Théorie : 2h Pratique : 4h	S'approprier l'espace urbain	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir utiliser un plan de ville - Savoir utiliser une carte issue d'internet utilisation de Google Maps - Savoir utiliser un plan de quartier - Savoir utiliser différents points de repère en milieu urbain - Préparation d'un trajet - Signature de la décharge de responsabilité - Mise en situation (accompagnement ou autonomie des bénéficiaires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Support PPT - Plans - Outils / supports évaluation
Module 4 Repères dans les transports	Théorie : 2h Pratique : 3h	Favoriser l'autonomie dans les TC	<ul style="list-style-type: none"> - Lecture et utilisation des plans de transport - Lecture et utilisation des plans de quartier - Découverte et utilisation de la signalétique dans les TC (panneaux, écrans etc...) - Si Internet maîtrisé : possibilité de préparer des trajets 	<ul style="list-style-type: none"> - Support PPT - Plans TC - Feuille de route



- Préparation d'un itinéraire
- Mise en situation

[2] – Le permis mobilité

[OBJECTIF]

Favoriser l'obtention du permis B d'un public pour lequel celui-ci est un prérequis à l'emploi mais qui est confronté à des difficultés d'apprentissage et/ou linguistiques.

[À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?]

Aux publics en situation de fragilité.

[QU'EST-CE QUE LE PERMIS MOBILITÉ ?]

Ce dispositif propose un parcours d'apprentissage en auto-école, que complète un accompagnement pédagogique renforcé, effectué par un conseiller mobilité Wimoov et adapté aux besoins spécifiques du bénéficiaire.

[COMMENT ACCÉDER À CE SERVICE ?]

Chaque candidature est examinée par une commission composée des services départementaux concernés et des représentants de Wimoov. En cas de dossier refusé, Wimoov accompagne les candidats vers d'autres solutions mobilité (financement alternatif permis B, conseil en mobilité etc.). Un retour est fait de manière systématique aux partenaires et aux prescripteurs après chaque étape : suite au bilan de compétence mobilité, à la commission et à l'accompagnement mis en œuvre.

[LES PLUS-VALUES]

Pour le bénéficiaire : Acquérir les compétences mobilité nécessaire pour l'obtention d'un permis de conduire.

Pour la collectivité : nul besoin de créer une auto-école sociale/ Obtention par les publics fragiles d'un permis de conduire dans les meilleurs délais.

[TÉMOIGNAGE]

Romain, 23 ans, Créteil

« J'ai raté mon permis plusieurs fois à cause de problèmes de concentration. Un conseiller de la mission locale m'a orienté vers la plateforme Wimoov du Val-de-Marne, j'ai été pris en charge par un conseiller mobilité. J'ai suivi le programme permis mobilité dans une auto-école et j'ai bénéficié d'un suivi. Cela m'a beaucoup aidé et rassuré. Aujourd'hui je suis sur le point de repasser mon permis et j'ai confiance en moi. »



[3] – l'évaluation de conduite

[OBJECTIF]

Évaluer les capacités des titulaires du permis B à conduire un véhicule dans un cadre professionnel, d'un point de vue théorique et pratique, et diagnostiquer d'éventuels besoins de complément à la formation initiale.

[À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?]

Tout public en insertion sociale et professionnelle titulaire du permis B.

[QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION DE CONDUITE ?]

Réalisée soit de manière individuelle, soit par groupe de 4 personnes, l'évaluation de conduite comprend deux phases principales : une phase de conduite accompagnée par un moniteur d'auto-école, et une phase d'animation en salle.

L'audit de conduite associé au test écrit, permet de quantifier le volume horaire nécessaire à la remise à niveau tant sur les gestes pratiques de la conduite sur route, que sur l'application de la réglementation et la conduite écoresponsable.

[LES PLUS-VALUES]

- Pour le bénéficiaire : Être en capacité de reprendre le volant en toute confiance.
- Pour la collectivité : Réduction des accidents routiers et éducation au partage de la route.
- Pour la planète : Diminution des émissions de gaz à effet de serre par l'apprentissage d'une conduite écoresponsable.

[4] – Accompagnement vers le Micro Crédit Social

[OBJECTIF]

Permettre le financement de projets liés à la mobilité des personnes accompagnées par la plateforme, dans le but d'améliorer leurs conditions de vie et leur employabilité.

[À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?]

Tout public en insertion sociale et professionnelle.

[QU'EST-CE QU'UN ACCOMPAGNEMENT VERS LEMICRO-CRÉDIT SOCIAL ?]

Les plateformes Wimoov assurent la pré-instruction du dossier de micro-crédit en collaboration avec l'établissement bancaire, afin d'assurer l'éligibilité du bénéficiaire, la réception de ses pièces administratives et la préparation de son dossier. Le conseiller mobilité accompagne chaque bénéficiaire pendant la phase d'instruction du dossier auprès de l'organisme financeur.

[5] – Accompagnement vers l'achat solidaire de véhicule

[OBJECTIF]

Faciliter l'acquisition d'un véhicule à tarif social pour optimiser le retour à / le maintien de l'emploi.

[À QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?]

À toute personne en insertion sociale et professionnelle et aux travailleurs précaires (intérimaires, contrats aidés temps partiels...). Sur prescription d'un professionnel de l'insertion (Pôle Emploi, Mission, Locale, ...).

[QU'EST-CE QUE L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ACHAT SOLIDAIRE DE VÉHICULE]

Ce service guide les personnes aux ressources limitées dans l'achat d'un véhicule, auprès du réseau partenaire des Garages Solidaires Renault. Les Garages Renault Solidaires proposent des véhicules à tarif social, à partir de 2 100€ (5 places, moins de 90 000 kms, garantie 1 an). Le conseiller mobilité étudie avec le bénéficiaire les modalités de financement de l'achat. Si nécessaire, un dossier de demande d'aide financière est rédigé en accord avec le prescripteur.

[LES PLUS-VALUES]

- Pour le bénéficiaire : Certitude d'acquiescer au meilleur coût un véhicule fiable, vérifié par un garage Renault Solidaire.
- Pour les GARAGES RENAULT SOLIDAIRES : Investissement dans un projet à forte plus-value sociale.
- Pour la planète : Diminution des émissions de gaz à effet de serre

[TÉMOIGNAGE]

Mathilde, 25 ans, Toulon

« J'avais besoin d'une voiture pour me rendre au travail, la mienne étant trop vieille, j'avais peur pour ma sécurité ainsi que celle de mes enfants. En arrivant sur la plateforme, le conseiller mobilité m'a orienté vers le service d'accompagnement vers l'achat solidaire. »



LES MOYENS DE LA PLATEFORME DE MOBILITE DU BASSIN HOULLER LORRAIN

[IV-1] – L'équipe

[1] – L'équipe en place



Le directeur de plateforme : Jérémie FINK - (Recrutement finalisé/prise de poste le 19 janvier 2015)

Personnalité : Manager // Créatif // Convaincu

Compétences : Capacités partenariales et relationnelles // Force de proposition // Autonome

Missions : Le directeur de plateforme de mobilité gère le développement de la structure dont il a la charge. Il manage une équipe généralement composée de conseillers mobilité et/ou d'animateurs, et selon les cas d'un coordinateur/trice et de conducteurs. Il assure les moyens financiers de la plateforme, permettant ainsi la mise en œuvre de l'activité auprès des publics et le développement de nouveaux projets. Il entretient les relations avec le réseau local de partenaires (collectivités, fondations, entreprises, associations, etc.).

[2] - Perspectives de recrutement

Les recrutements prévus

Les recrutements sont effectués de manière locale et se feront selon la montée en charge au cours de l'exercice 2015 de la plateforme de mobilité.

En 2015, il est prévu de recruter :

2 Conseiller(e)s en mobilité = recrutements 1^{er} semestre 2015

Personnalité : Empathique // Pédagogue // Coopératif

Compétences : Capacités partenariales et relationnelles // Prise d'initiatives // Réactivité

Missions : Le conseiller mobilité accueille, accompagne et forme les bénéficiaires de la plateforme autour de la mobilité. Il développe et entretient les relations avec le réseau local de partenaires prescripteurs : son rôle d'animation du territoire sur les questions de mobilité et d'insertion est essentiel. Il est également en charge de la promotion externe des projets de la plateforme.

Adjoint administratif et financier : recrutement 1^{er} semestre 2015

Personnalité : Autonome // Réactif // Méthodique

Compétences : Capacités d'analyse // Sens de l'organisation // Rigueur administrative

Missions : L'Adjoint administratif et financier est responsable de l'ensemble des démarches relatives à la gestion budgétaire, administrative, financière de la plateforme et des projets qu'elle pilote. Il soutient le directeur sur l'ensemble des démarches partenariales en, notamment, rédigeant les propositions commerciales, les dossiers de demande de subventions et les bilans. Il est l'interface des partenaires après les soutenances du Directeur et est l'interlocuteur du GIE et de la Direction administrative et financière de l'association.

Le processus de recrutement

Le Centre de Ressources et de formation de Wimoov intervient tout au long du processus de recrutement afin de soutenir les managers sur cette fonction et de leur faire bénéficier du retour d'expérience de l'association

Nous rappelons, sur ce point, que les métiers de la mobilité sont innovants et qu'il est indispensable de mettre l'accent sur le repérage des compétences transférables

de mettre à disposition les outils d'aide à la décision

de permettre à l'association d'avoir une vision globale des recrutements et de l'intégration des collaborateurs.

Le processus d'intégration

Chaque nouveau salarié bénéficie d'une période d'intégration alliant périodes de formations internes et immersion au sein de plateformes existantes.

Ces périodes sont coordonnées et pilotées par le Centre de Ressources et de Formation de Wimoov ; elles sont différentes et adaptées à chaque domaine de compétences.

Les modules de formation internes disponibles sont :

Les enjeux de la mobilité, du développement durable, des transports, de l'insertion, de la Sécurité routière

La gestion de projet

La gestion administrative, financière, comptable

La gestion partenariale : partenaires privés, publics, demandes de financements, comité de pilotage, ...

Le démarchage commercial

L'animation de réunions

La gestion des fonds européens

La gestion logistique et opérationnelle : les services mobilité, les procédures et méthodes de travail, les outils...

Le management : organisation du travail, management d'équipe

Les ressources humaines : administration du personnel

Le métier de Conseiller en mobilité, Le conseil en mobilité,

La gestion partenariale : réseau des prescripteurs, des opérateurs de mobilité, les comités techniques,

L'organisation de sa veille documentaire, L'accompagnement mobilité des publics fragilisés,

Les situations complexes de l'accompagnement : violence, démotivation, problématiques linguistiques ...

L'animation de formations mobilité

La gestion des opérations de prévention (opérations de jour, de nuit et festivals..), Les risques routiers (Zoom sur les questions d'alcool)

...

Les formations de base sont accompagnées hebdomadairement de temps de réunion, de suivi du démarrage du poste et d'accompagnement permanent du Centre de Ressources et de formation (préparation des dossiers, préparations et suivi des premiers rendez-vous, préparation des rendez-vous et réunions externes, conseils divers...).

Les supports de formation et l'ensemble des outils utilisés par Wimoov sont remis aux nouveaux collaborateurs pour leur permettre une prise de poste rassurante et structurée.

[IV.II] - Les locaux

[1] - Le siège de la plateforme

Des locaux seront aménagés permettant :

L'accueil de l'équipe de la plateforme

L'accueil individuel et collectif des bénéficiaires

Le stockage des véhicules

Une accessibilité en transports en commun et une proximité avec les acteurs locaux (Pôle emploi, mission locale, Organismes de formation,...)

Une visibilité sur le périmètre d'intervention

L'association Wimoov disposera de locaux fixes pour la mise en œuvre de ce projet, notamment pour la coordination, le pilotage et la gestion administrative de la plateforme.

Sur le démarrage de la plateforme sur la CCPN, le personnel de la plateforme de mobilité sera hébergé provisoirement dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays Naborien, dès le 1^{er} trimestre 2015.

La recherche de locaux et permanences sur les territoires de la Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France et de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach sera réalisée sur le 2nd trimestre 2015, afin que les services de la plateforme de mobilité puissent être effectifs dès juillet 2015.

NB : à l'heure où nous rédigeons ce diagnostic, des négociations ont été entreprises pour l'acquisition d'un local sis rue Houlle à Saint-Avoid centre-ville. Ce local, de quasi 80 m², est situé juste à côté de la gare Routière, et à tout juste 600 m² de la Mairie.

[2] – Les permanences

WIMOOV organisera l'accueil et l'accompagnement des publics dans un souci de proximité et d'accessibilité.

Par l'objet même de cette prestation, il est indispensable de pouvoir accueillir les publics au sein de structures identifiables partenaires accessibles sans trop de difficultés et « familières » des publics.

Début 2015, des partenariats sont envisagés (finalisation 1^{er} trimestre 2015) pour que les conseillers en mobilité réalisent des permanences au sein de :

- Pôle Emploi Saint AVOID
- CCAS Saint AVOID
- Centres AFPA (Saint AVOID/ Faulquemont)
- UTASI Saint AVOID
- Les mairies des communes de la CCPN

[IV.III] - Les moyens logistiques

[1] – Les véhicules

L'acquisition du parc de véhicules se fera sur 12 mois, avec la montée en charge de l'activité de la plateforme.

- 10 scooters au 1^{er} semestre 2015
- 10 scooters au 2nd semestre 2015
- 5 voitures au 1^{er} semestre 2015
- 5 voitures au 2nd semestre 2015

Pour les voitures, l'association WIMOOV a développé un partenariat avec l'entreprise Renault, et bénéficie de tarifs privilégiés, en étant inscrite aux grands comptes de celle-ci.

L'association acquiert ses voitures sous forme de LLD (Location de Longue Durée). Les voitures sont sous garantie et ne nécessitent aucun entretien de la part de WIMOOV.

[2]-Le matériel Informatique

Dans le cadre de l'activité, un matériel informatique est requis pour le personnel :

- 3 ordinateurs portables
- 1 ordinateur fixe
- 1 vidéo projecteur
- 1 photocopieur

[IV.IV] - Les outils pédagogiques

[1] – Salesforce Activités

Depuis juillet 2013, le suivi de l'activité de chaque plateforme de mobilité Wimoov est géré grâce à un logiciel, Salesforce Activité. Ce logiciel assure efficacité, fiabilité, facilité d'exploitation, sécurité et confidentialité des données.

Il a pour vocation de :

- Centraliser les caractéristiques personnelles, professionnelles et de mobilité des publics accompagnés
- Détailler les étapes du parcours des bénéficiaires : chronologie des rencontres, services mis en place, objectif, résultats
- Mettre en lien l'utilisation des services matériels et le suivi logistique des plateformes
- Extraire des données statistiques précises en fonction des besoins des usagers et des partenaires
- Programmer les échéances d'évaluation des actions à trois mois et 6 mois

[2] - Le catalogue de formations à la mobilité

Depuis mars 2012, Wimoov dispose d'un numéro de déclaration d'activité lui permettant de dispenser des actions de formation au titre de la formation professionnelle. Ces formations professionnelles sont à destination de deux types de public :

- Les personnes en insertion sociale et professionnelle (demandeurs d'emploi, salariés au sein des SIAE)**
- Les professionnels de l'insertion (conseillers Pole Emploi, conseillers mission locale, etc.)**

Le catalogue de formations externes a ainsi été créé par le Centre de Ressources et de Formations de Wimoov. Il décline les formations suivantes :

Neuf modules de formations à destination des bénéficiaires ont été créés, sur les thématiques suivantes :

- Se repérer dans la ville
- Se déplacer en transport en commun
- Se déplacer grâce aux nouvelles technologies
- Se déplacer autrement
- Faire de la mobilité un atout pour sa recherche d'emploi
- S'engager dans un permis de conduire
- Gérer et entretenir son véhicule
- Conduire responsable (dans le cadre d'une mise à disposition de véhicule)
- Remise en selle – Niveaux débutant et confirmé

Deux modules de formations sont disponibles afin de former les professionnels de l'insertion :

- Identifier la mobilité comme un vecteur indispensable de l'insertion
- Repérer les problématiques de mobilité et orienter les bénéficiaires

[IV.V]- Les outils de communication

[1] – Le site Internet

<http://www.Wimoov.org/>



wimoov

liberté, égalité, mobilité!

QU'EST-CE QUE UNE PLATEFORME ?

OFFRE DE SERVICES

INNOVATION SOCIALE

ACTUALITES

AGENDA

TWEETS

[Une transition réussie !]



change de dimension

et devient



Qui sommes-nous ?
D'où venons-nous ?
Où allons-nous ?
...

10 questions à Florence Gilbert,
Directeur général de Wimoov

[Lire l'entretien](#)

[24.11.2014]

10 QUESTIONS À FLORENCE GILBERT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE WIMOOV

... Plus vous posez 10 questions à Florence Gilbert, Directeur...

[EN SAVOIR +]

[14.11.2014]

LE 3 DÉCEMBRE 2014 : 2ÈME ÉDITION DES RENCONTRES DE LA MOBILITÉ INCLUSIVE

Le Laboratoire de la Mobilité Inclusive vous invite à...

[EN SAVOIR +]

[24.09.2014]

WIMOOV PARTICIPE À LA PREMIÈRE ÉDITION DU POSITIVE ECONOMY CHALLENGE

Le Positive Economy Forum à l'occasion de la première édition de...

[EN SAVOIR +]

[TOUTES LES ACTUALITÉS](#)

[\[QUI SOMMES-NOUS ? \]](#)

[\[CHIFFRES CLÉS \]](#)

[2] – Les plaquettes et affiches

Véritable outil de communication au quotidien pour les équipes, ces plaquettes sont à destination des partenaires et des bénéficiaires des plateformes Wimoov.



La communication intégrera nécessairement les partenaires dans son déploiement, notamment à travers la présence de leur logo et une communication sur leur implication dans la plateforme de mobilité.



[3] – Les kits de communication

Bâches, nappes et kakémonos permettent de créer des stands aux couleurs de Wimoov sur les différentes manifestations sur lesquelles on intervient tels que des Forum emploi, rencontres en entreprises, comité de pilotage, techniques,...



PILOTAGE ET PARTENARIATS

[V.I] - Les Instances de pilotage

La plateforme de mobilité Wimoov a été conçue comme un outil partenarial du territoire au service des publics en recherche d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle ou publics en insertion.

Afin d'optimiser le fonctionnement de la plateforme, et d'impliquer tous les acteurs dans l'amélioration continue des services rendus, il sera mis en place un comité technique et un comité de pilotage comme indiqué ci-dessous.

[1] – Comité de Pilotage

Un comité de pilotage se réunit deux fois par an, à l'initiative de Wimoov. Il rassemble, à minima, les partenaires institutionnels et les acteurs du transport associés au projet. Selon l'ordre du jour défini, ce comité de pilotage peut être élargi aux partenaires techniques (opérateurs, prescripteurs, relais).

Le comité de pilotage a pour missions de valider les grandes orientations du projet, les conditions de mise en œuvre et de développement, l'évaluation générale de la plateforme.

Le 1^{er} comité de pilotage devrait avoir lieu fin d'année 2015.

[2] – Comité Technique

Un comité technique se réunit, à l'initiative de Wimoov, à minima deux fois par an.

Il rassemble les opérateurs, les prescripteurs ainsi que les relais de la plateforme. Il est élargi, selon l'ordre du jour, aux acteurs des transports et aux partenaires institutionnels.

Les missions de ce comité technique sont :

- Préparer les comités de pilotage,
- Aborder les difficultés rencontrées par les prescripteurs ou les relais,
- Assurer le suivi des parcours mobilité des bénéficiaires,
- Assurer le suivi des actions mises en œuvre par la plateforme
- Evaluer les services de la plateforme et de ces opérateurs externes.

[V.II] - Les partenaires du projet

[1] - Les partenaires financiers et les partenaires nationaux

- La Communauté de communes du Pays Naborien
- La Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France
- La Communauté de communes de Freyming Merlebach
- Le Conseil général de Moselle
- Le Conseil régional de Lorraine
- L'UT de Moselle DIRECCTE Lorraine
- La Direction territoriale de Pôle Emploi Moselle

[2] - Les prescripteurs

- Les Pôles Emploi
- Mission locale
- Les SIAE
- Les UTASI
- L'AFPA, etc.

RETRO PLANNING DE LA PLATEFORME

	2014												2015											
	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc				
Pilotage du projet																								
Réunions du Comité de Pilotage																								
Phase 1 - Elaboration du projet																								
Gestion de projet																								
RV individuels avec les partenaires financiers																								
Rencontre avec les opérateurs du territoire																								
Rencontre avec les prescripteurs potentiels																								
Rescensement de l'offre de services existante																								
Analyse des besoins du territoire																								
Calibrage des services (offre type et évaluative)																								
Phase 2 - Mise en œuvre des Plateformes																								
Recherche de locaux																								
Pays Naborien																								
Forbach Rotta de France																								
Recrutement du personnel																								
Directeur																								
Conseiller de mobilité																								
Adjoint Administratif																								
Amenagement des locaux																								
Achat matériel de transport type 2 roues (vélos, scooters...)																								
Acquisition matériel de transport type VL																								
Création des outils de communication																								
Phase 3 - Lancement																								
PF St-Avold																								
Inauguration officielle																								
Diffusion des outils de communication																								
Réunion d'information des prescripteurs																								
Ouverture au public																								
PF Forbach																								
Inauguration officielle																								
Diffusion des outils de communication																								
Réunion d'information des prescripteurs																								
Ouverture au public																								

EVALUATION DES ACTIONS WIMOOV

[VII.I] Deux types d'évaluation

Notre action sera mesurée et évaluée selon deux méthodes complémentaires : l'une purement quantitative, à intervalles réguliers et rapprochés, l'autre plus qualitative, selon les retours d'information que nous recevrons et solliciterons auprès de nos partenaires et bénéficiaires, telle que précisée au niveau des modalités de fonctionnement.

L'évaluation quantitative regroupe les principaux indicateurs d'activité de la plateforme, avec notamment :

- Le nombre de prescriptions,
- L'origine des prescriptions,
- Le nombre de personnes rencontrées et le ratio par rapport aux prescriptions,
- Le nombre de personnes rencontrées originaires des quartiers CUCS,
- Le nombre de bilans de compétences mobilité réalisés,
- Le nombre et le type de services d'aide matérielle déclenchés,
- Le nombre et le type de modules de mobilité dispensés,
- Le nombre de bénéficiaires ayant pu accéder à l'emploi ou à la formation,
- Le nombre de bénéficiaires ayant pu être maintenus dans leur emploi ou leur formation,
- Le nombre de jours de travail rendus possibles,
- Les motifs de sortie d'accompagnement (fin de contrat, achat de véhicule, obtention du permis,...),
- Le profil du public reçu (âge, niveau de formation, secteur d'activité,...)
- La durée de chaque accompagnement
- La progression de l'indice de mobilité

[VII.II] Evaluation qualitative

[1] - Lors des instances de pilotage

L'organisation des Comités de pilotage et des Comités Techniques nous permettent de rendre compte, 4 fois par an, de la qualité de nos actions.

Ces instances représentent un lieu d'échanges au cours desquels nos partenaires et la direction de la plateforme peuvent discuter de la qualité et des points d'amélioration de nos différentes actions.

[2] - Tout au long de l'accompagnement des bénéficiaires

Wimoov s'inscrit résolument dans une démarche d'amélioration continue, et entend capitaliser les retours d'information de ses bénéficiaires et partenaires afin de proposer des services d'aide à la mobilité toujours plus performants.

A cette fin, nous prévoyons d'utiliser les outils suivants :

- L'exploitation annuelle de questionnaires d'évaluation remplis par les personnes ayant bénéficié de nos services et notamment les bénéficiaires de nos actions de mobilité insertion à l'issu de leur accompagnement,
- L'exploitation annuelle de questionnaires d'évaluation remplis par les partenaires et les prescripteurs.

[VII.III] La dynamique d'amélioration continue

Plusieurs niveaux de réunions permettront de rendre compte de l'actualité de la plateforme, de ses performances, de ses axes de progrès et de l'avancement de son plan d'amélioration continue. Il y aura notamment :

Les réunions hebdomadaires internes à la plateforme,

Les réunions mensuelles avec la direction nationale de Wimoov,

Les réunions tri-annuelles avec l'ensemble des plateformes de mobilité de Wimoov,

Les réunions tri-annuelles du comité technique de la plateforme,

Les réunions biannuelles du comité de pilotage de la plateforme.

Envoyé en préfecture le 23/06/2015

Reçu en préfecture le 23/06/2015

Affiché le

510

ID : 057-245701388-20150610-CC_20150610_16-DE

CONTACT

Jérémy FINK
Directeur de Plateforme
jeremy.fink@wimoov.org

☎ 06 08 86 51 68

www.wimoov.org



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **CC PAYS NABORIEN (57)**

Utilisateur : **PAULUZZI Marie-France**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_16
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	16. Mise en ½uvre d'une plateforme de la Mobilité sur le Territoire du Pays Naborien - Rendu de l'Etude de diagnostic et lancement de la phase opérationnelle
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_16-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_16-DE-1-1_0.xml	text/xml	1060
nom de original: 16.Mise en oeuvre d'une plateforme de mobilité sur le Territoire Naborien.pdf	application/pdf	148362
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_16-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	148362
nom de original: PJ Point n° 16.pdf	application/pdf	2953715
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_16-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	2953715

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 15h26min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 15h32min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 15h32min08s	Transmis au MIOCT

Acquittement reçu

23 juin 2015 à 15h40min26s

Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

• **Délégués élus : 44** • **En exercice : 44**.....

• **Présents : 34**

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERCY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres Délégués

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 9**

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marylin SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERCY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
Mme Dolorès ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital).

• **Absent excusé : 1**

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold)

Point n° 17

OBJET : Recrutement d'emplois saisonniers aux services de la Communauté de Communes du Pays Naborien

Rapporteur : M. Gilbert WEBER, Vice-Président

Dans le cadre du bon fonctionnement des différents services de la Communauté de Communes du Pays Naborien durant la période estivale 2015 (Juillet - Août - Septembre) et pourvoir au remplacement des agents permanents, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser le recrutement par M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien du personnel saisonnier, au nombre de 55 personnes issues du territoire du Pays Naborien, comme suit :

➤ **Services Techniques :**

- 1 poste occasionnel par mois relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques 2^{ème} classe à temps complet ;

➤ **Services Administratifs :**

- 1 poste occasionnel par mois relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs 2^{ème} classe à temps complet ;

➤ Complexe Nautique :

• Filière sportive :

- 5 postes relevant du cadre d'emploi des opérateurs des Activités Physiques et Sportives ;

• Filière technique :

48 postes à temps non complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques
2^{ème} classe ;

Le Conseil Communautaire est invité à autoriser ces différents recrutements, étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2015, et donne tous pouvoirs à M. le Président de la CCPN ou son représentant pour leur mise en œuvre.

Décision du Conseil Communautaire :

Après que M. le Président de la CCPN ait précisé que les candidatures des emplois saisonniers doivent parvenir pour le 30 mars de l'année en vue de leur examen, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_17
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	17. Recrutement d'emplois saisonniers aux services de la CCPN
Classification matières/sous-matières:	8.6
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_17-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_17-DE-1-1_0.xml	text/xml	838
nom de original: 17.Recrutement d'emplois saisonniers au service de la CCPN.pdf	application/pdf	114181
nom de métier: 057-245701388-20150610-CC_20150610_17-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	114181

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 15h29min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 15h36min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 15h36min08s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h41min44s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- Délégués élus: 44 * En exercice : 44.....
- Présents : 34

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHAFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, MM THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SLIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres Délégués

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 9

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marylin SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
Mme Dolores ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital)

- Absent excusé : 1

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold).

Point n° 18

OBJET : Modification du régime indemnitaire

Rapporteur : M. André WOJCIECHOWSKI, Président

Par délibération du 13 octobre 2004, point n°19, notre assemblée communautaire a homologué l'institution du régime indemnitaire du personnel de la Communauté de Communes du Pays Naborien.

Depuis cette date, des modifications sont intervenues qui concernent :

- L'ensemble des agents intercommunaux placés en position d'absentéisme ;
- Les modalités d'attribution de l'indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP), l'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) ;
- L'institution d'une prime de Fonctions et de Résultats (PFR) par le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008, au profit des agents intercommunaux relevant de la catégorie A.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de procéder à ces modifications du Régime Indemnitaire et de fixer dans les limites prévues par les textes réglementaires qui régissent l'attribution, la nature et le taux moyen de ces différentes indemnités applicables au personnel intercommunal concerné.

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique réuni en séance du 28 mai 2015 ;

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes du Régime Indemnitaires du Personnel Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays Naborien, à savoir :

1) Agents intercommunaux placés en position d'absentéisme :

- a) Absence pour raisons de maladie ou hospitalisation autorisée à raison de 15 jours par an. Au-delà du 15^{ème} jour, M. le Président de la CCPN se réserve la possibilité de réduire le montant de la prime annuelle, au prorata des jours absents à hauteur de **1/90^{ème} par jour d'absence**. La minoration éventuelle de la prime annuelle est calculée au regard de l'absentéisme au cours de l'année précédente (année N-1). Au-delà de 105 jours (3 mois + 15 jours de carence), la prime versée annuellement est intégralement supprimée.
- b) Les absences consécutives à la maternité dont la durée est calculée en fonction du nombre d'enfants du type de grossesse, de l'état pathologique résultant de la grossesse ou des suites de l'accouchement, des cas particuliers d'accouchements prématurés ou tardifs : le régime indemnitaire des agents concernés est conservé intégralement.
- c) Les absences consécutives à l'accident de service reconnu par les instances médicales de la Fonction Publique Territoriale, les congés annuels et autorisations d'absences régulières n'intervenant pas dans le décompte de l'absentéisme : le régime indemnitaire des agents concernés est conservé intégralement.

2) Modalités d'attribution des indemnités :

En vertu des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire en séance du 13 octobre 2004, point N°19 et 19 décembre 2011, point n° 7, il a été instauré pour les agents relevant des filières administratives, techniques et sportives, les indemnités suivantes :

- Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) ;
- Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) ;
- Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS).

M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien est habilité à fixer pour ces indemnités le taux individuel compris :

- entre 0 et 3 pour l'indemnité d'Exercice de Missions (IEM)
- entre 0 et 8 pour l'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) qui seront versées mensuellement, à hauteur de 1/12^{ème} de chaque mois.

L'attribution du taux des indemnités susvisées, en majoration ou minoration, est déterminée selon les critères suivants :

1. Responsabilité de Direction ;
2. Fonction exercée et qualité du service rendu ;
3. Implication et sujétions particulières liées à l'emploi ;
4. Force de proposition, d'initiative, de travail d'équipe visant à améliorer le fonctionnement du service de l'EPCI ;
5. Droit du regard exercé par les Vice-présidents de la Communauté de Communes du Pays Naborien sur la manière de servir des agents intercommunaux ;
6. Présence au poste de travail.

Il est précisé que l'octroi des indemnités susvisées pourra être attribué par l'autorité territoriale à tout agent relevant d'une autre filière de la Fonction Publique Territoriale et dont l'emploi devra au préalable être inscrit au tableau des effectifs de la CCPN.

- 3) L'instauration d'une prime de Fonction et de Résultats (PFR), au profit des agents intercommunaux relevant de la catégorie A et des grades suivants :

Grades	Part liée aux fonctions				Part liée aux résultats				Plafond global annuel : part fonctions + part résultats
	Montant annuel de référence	Coef. mini	Coef. maxi	Montant individuel maxi.	Montant annuel de référence	Coef. mini	Coef. maxi	Montant individuel maxi.	
Directeur territorial	2.500	1	6	15.000	1.800	0	6	10.800	25.800
Attaché	1.750	1	6	10.500	1.600	0	6	9.600	20.100

La prime de fonctions et de résultats ne peut être cumulée avec les autres indemnités (excepté les dispositifs répondant à des problématiques particulières). Monsieur le Président de la CCPN est habilité à fixer cette indemnité en fonction des critères suivants.

Les critères retenus :

- Pour la part liée aux fonctions :

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la part liée aux fonctions tient compte :

- Des responsabilités,
- Du niveau d'expertise,
- Des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.

- Pour la part liée aux résultats :

Cette part prend en compte :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs fixés,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur,

Le versement :

La part liée aux fonctions sera versée mensuellement.

Tout ou partie de la part liée aux résultats pourra être attribuée au titre d'une année sous la forme d'un versement exceptionnel, pouvant intervenir une à deux fois par an et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

La PFR sera ajustée automatiquement lorsque les montants ou les coefficients seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

- 4) Les conditions de versement des indemnités versées seront proratisées selon le temps de travail des agents (temps complet, temps non complet, temps partiel) dans les mêmes conditions que le traitement, les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau a émis un avis favorable à la modification du régime indemnitaire du personnel de la CCPN et invite le Conseil Communautaire à :

- 1) homologuer les modifications susvisées du Régime Indemnitaire du personnel de la Communauté de Communes du Pays Naborien qui seront applicables au 1^{er} juillet 2015 aux fonctionnaires stagiaires, titulaires et aux agents non titulaires de Droit Public ayant une ancienneté consécutive de 12 mois sur la période de versement de la prime annuelle allant du 1^{er} novembre au 31 octobre ;
- 2) habiliter M. le Président de la Communauté de Communes du Pays Naborien ou son représentant à procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés par la réglementation et des critères d'attribution retenus, étant entendu que les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2015 et à constituer aux exercices budgétaires suivants.

Décision du Conseil Communautaire :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,



G. WEBER



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : **CC PAYS NABORIEN (57)**

Utilisateur : **PAULUZZI Marie-France**

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_18
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	18. Modification du régime indemnitaire
Classification matières/sous-matières:	4.5
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_18-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_18-DE-1-1_0.xml	text/xml	816
nom de original:		
18.Modification du régime indemnitaire.pdf	application/pdf	302465
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	302465

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 15h31min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 15h36min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 15h36min09s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h41min33s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU : 10 juin 2015

- Délégués élus : 44 * En exercice : 44.....
- Présents : 34

M. André WOJCIECHOWSKI, Président,
M. Ludovic RIST, Secrétaire de séance,
MM. WEBER, Gabriel MULLER, ADIER, SCHÄFER, WALKOWIAK, STEICHEN, LAURENT, Eddie MULLER, BALLEVRE, Vice-Présidents,
M. DERU, Mmes CRUMBACH, BOUR, M. KOEHLER, Mmes BOYON, ORDENER, MM. THIEL, DREISTADT, LANG, Mmes DOME, SANTIN, M. MICK, Mme AUDIS, M. TLEMSANI,
Mmes PISTER, STELMASZYK, M. SŁIWINSKI, Mme JOHO, M. THIERY, Mmes TIRONI-JOUBERT, PIGEOT, M. Frédéric MULLER, Mme WINTER, Membres Délégués.

- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 9

Mme Joséphine LEROY (Folschviller) à M. Philippe KOEHLER (Folschviller) ;
M. Bernard TRINKWELL (Macheren) à M. le Président de la CCPN (Saint-Avold) ;
Mme Nathalie SALAS (Valmont) à M. Dominique STEICHEN (Valmont) ;
Mme Marylin SALAMONOWSKI (Saint-Avold) à M. Christian THIERY (Saint-Avold) ;
M. René STEINER (Saint-Avold) à Mme Michèle JOHO (Saint-Avold) ;
M. Claude STAUB (Folschviller) à M. Eddie MULLER (Porcellette) ;
M. Jean-Pierre BIES (Carling) à M. Gaston ADIER (Carling) ;
Mme Corinne ROLSHAUSEN (Diesen) à M. Gabriel WALKOWIAK (Diesen) ;
Mme Dolores ROUFF (L'Hôpital) à M. Gilbert WEBER (L'Hôpital).

- Absent excusé : 1

M. Michel KIEFFER (Saint-Avold).

Point n° 19

OBJET : Zone ACTIVAL – Cession de Terrains au profit de la Commune de Valmont

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

M. le Maire de la Commune de Valmont a sollicité M. le Président de la CCPN pour l'acquisition de parcelles situées sur la Zone Actival à proximité du cimetière et autour du plan d'eau communal à savoir :

- Section 21, Parcelle n°4 pour une surface de 1 ha 43 ares 63 ca, (*hors emprise le long de la rue Général de Gaulle qui sera à détacher de la parcelle*) ;
- Section 21, Parcelle 137 pour une surface de 1 are 39 ca ;
- Section 21, Parcelle 144 pour une surface de 29 ares 25 ca ;
- une emprise d'environ 50 ares à détacher de la parcelle n°14 Section 21.

Au vu de leur situation, plan ci-joint, les terrains sollicités ne portent pas atteinte au développement économique de la zone, et la cession est proposée au prix de 0.50 € le m², en référence aux montants pratiqués dans le cadre cession de terrains identiques pour l'aménagement du marais de Valmont.

Le Bureau, ayant émis un avis favorable, invite le Conseil Communautaire à :

- 1) procéder à la cession des terrains susvisés au prix HT de 0.50 € le m², étant précisé que les frais d'acte et d'arpentage seront à charge de l'acquéreur ;
- 2) autoriser M. le Président de la CCPN ou son représentant à comparaître à la signature de l'acte notarié et tous documents utiles à cette transaction.

PJ : Plan parcelle

Décision du Conseil Communautaire :

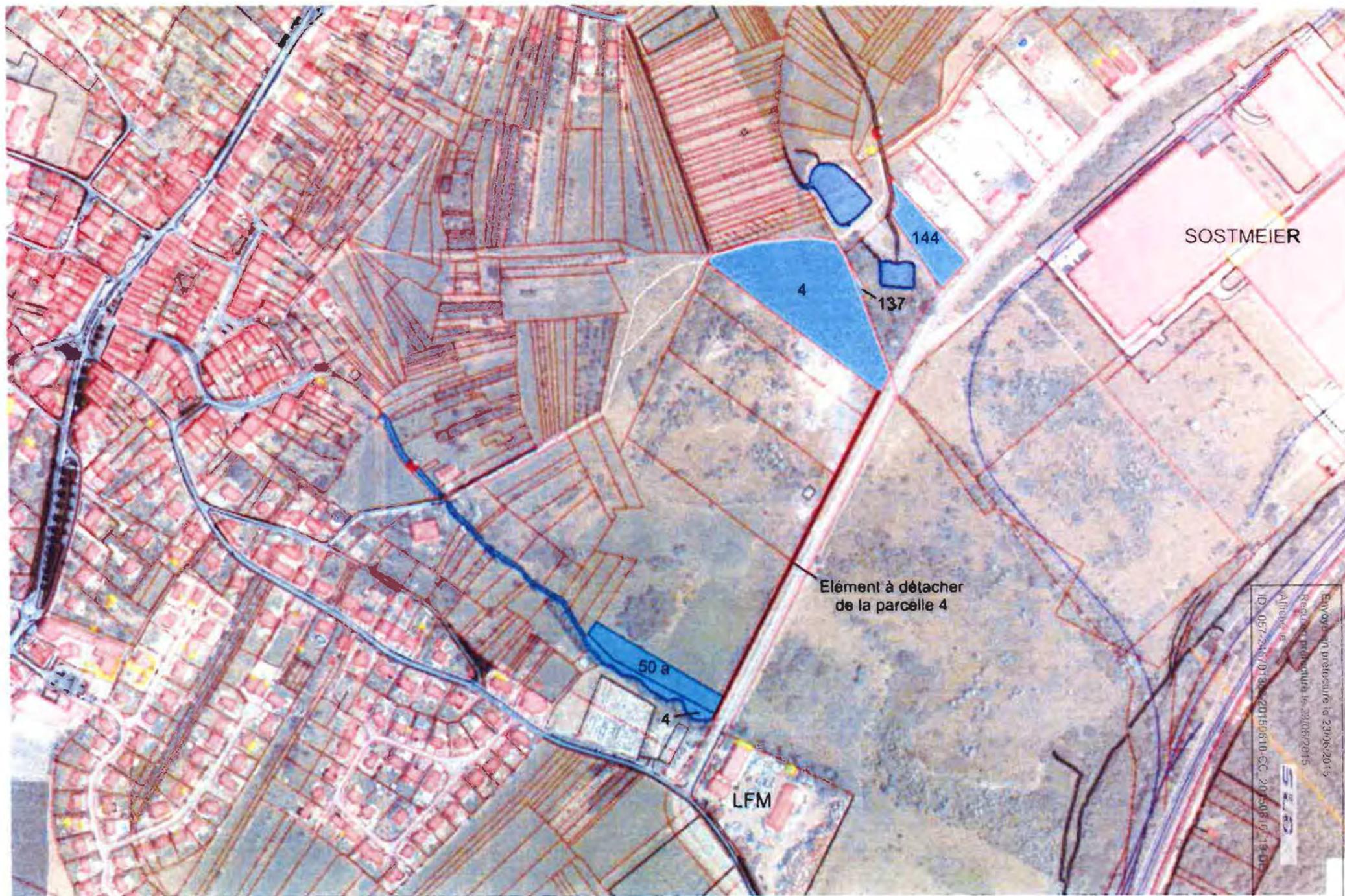
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 juin 2015
Le Vice-Président Délégué,

G. WEBER



Zone ACTIVAL : Cession de Terrains au profit de la Commune de Valmont



Envoyé en préfecture le 23/06/2015
Reçu en préfecture le 23/06/2015
Affiché le
ID : 057-24670130-20150610-CC-20150610_18-01





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PAYS NABORIEN (57)

Utilisateur : PAULUZZI Marie-France

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	CC_20150610_19
Date de la décision:	2015-06-10 00:00:00+02
Objet:	19. Zone ACTIVAL - Cession de Terrains au profit de la Commune de Valmont
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	057-245701388-20150610-CC_20150610_19-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_19-DE-1-1_0.xml	text/xml	976
nom de original:		
19.Zone ACTIVAL - Cessions de terrains au profit de la Commune de Valmont.pdf	application/pdf	113239
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	113239
nom de original:		
PJ Point n° 19.pdf	application/pdf	194594
nom de métier:		
057-245701388-20150610-CC_20150610_19-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	194594

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2015 à 15h33min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2015 à 15h36min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	23 juin 2015 à 15h40min02s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	23 juin 2015 à 15h41min54s	Recu par le MIOCT le 2015-06-23